Table des matières

1	Gei	neralites	J
	1.1	Ce document :	3
2	Dé	clarations	. 4
	2.1	CH801A; Annonce d'exportation	
	2.2	CH802A; Déclaration d'exportation	
	2.3	CH803A; Annonce de transit	12
	2.4	CH804A; Demande des données AAR	14
	2.5	CH805A; Annonce d'arrivée	
	2.6	CH806A; Remarques de déchargement	17
	2.7	CH807A; Demande d'annulation	18
3	Ref	us techniques	19
4	Acc	ceptations	20
-	4.1	CH801C; Acceptation de l'annonce d'exportation	
	4.2	CH802C; Acceptation de la déclaration d'exportation	
	4.3	CH803C; Acceptation de l'annonce de transit	
	4.4	CH804C; Remise des données de l'AAR	20
	4.5	CH805C; Autorisation de déchargement	
	4.6	CH806C; Acceptation des remarques de déchargement	25
	4.7	CH807C; Décision d'annullation	25
5	СН	808C; Annonce de statut	25
6	Co	nditions	26
7	Rèc	gles	44
8		emples de messages EDIFACT	
U	8.1	Annonce d'exportation, avec erreur	56
	8.2	Refus technique annonce d'exportation	
	8.3	Annonce d'exportation, sans erreur	
	8.4	·	
		Acceptation d'une annonce d'exportation, sans vérification, avec libération	57
	8.5	Acceptation d'une annonce d'exportation, sans vérification, avec libération Décision d'annulation pour une annonce d'exportation	
	8.5 8.6	Décision d'annulation pour une annonce d'exportation	57
		·	57 57
	8.6	Décision d'annulation pour une annonce d'exportation	57 57 58
	8.6 8.7	Décision d'annulation pour une annonce d'exportation	57 57 58 58
	8.6 8.7 8.8 8.9	Décision d'annulation pour une annonce d'exportation	57 57 58 58
	8.6 8.7 8.8 8.9 8.10	Décision d'annulation pour une annonce d'exportation	57 57 58 58 58
	8.6 8.7 8.8 8.9 8.10 perm 8.11	Décision d'annulation pour une annonce d'exportation Annonce d'exportation, sans erreur Déclaration d'exportation, avec erreur. Refus technique d'une déclaration d'exportation. Déclaration d'exportation, sans erreur. Déclaration d'exportation, sans erreur, avec nouveaux segments pour les nis. Déclaration d'exportation, sans erreur.	57 57 58 58 58 58
	8.6 8.7 8.8 8.9 8.10 perm 8.11 8.12	Décision d'annulation pour une annonce d'exportation	57 58 58 58 58 59 60 on60
	8.6 8.7 8.8 8.9 8.10 perm 8.11 8.12 8.13	Décision d'annulation pour une annonce d'exportation	57 58 58 58 58 59 60 on60
	8.6 8.7 8.8 8.9 8.10 perm 8.11 8.12 8.13 8.14	Décision d'annulation pour une annonce d'exportation	57 58 58 58 59 60 0n60 0n60
	8.6 8.7 8.8 8.9 8.10 perm 8.11 8.12 8.13 8.14 8.15	Décision d'annulation pour une annonce d'exportation	57 57 58 58 58 59 60 0n60 60 61
	8.6 8.7 8.8 8.9 8.10 perm 8.11 8.12 8.13 8.14 8.15 8.16	Décision d'annulation pour une annonce d'exportation	57 57 58 58 58 59 60 nn60 60 61 61

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 1 sur 63

9 Exemples de messages EDIFACT dans le domaine du régime du trans	sit
national	62
9.1 Annonce d'exportation / Annonce de départ T-CH, T-CH-spez = 1 (ouv	erture a
la frontière), avec données de Security, avec erreur	62
9.2 Refus technique Annonce d'exportation / Annonce de départ T-CH	62
9.3 Annonce d'exportation / Annonce de départ T-CH, T-CH-spez = 1 (ouv	erture a
la frontière), avec données de Security, sans erreur	62
9.4 Acceptation Annonce d'exportation / Annonce de départ T-CH sans vé	rification,
avec libération	63
9.5 Acceptation Annonce de Transit, ouverture a la frontère (T-CH-spez =	1) 63
9.6 Annonce d'exportation / Annonce de départ T-CH, T-CH-spez = 0 (ouv	erture/
standard / à l'inérieur), avec données de Security, sans erreur	63
•	

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 2 sur 63

1 Généralités

1.1 Ce document :

- décrit les messages qui sont
 - o soit envoyés par le partenaire de la douane à l'AFD
 - o soit par l'AFD au partenaire de la douane.
- détaille les règles et conditions à respecter
- présente des exemples de messages

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 3 sur 63

2 Déclarations

2.1 CH801A; Annonce d'exportation

vel	Désignation	Format		R/C	Erreur
	ADER		R		
1x	PROCEDURE DE TRANSIT		R		
	No de déclaration transitaire	an18	R	R1007	1005
				R1276	1417
	Security	n1	0	C1228	1324
	Identificateur pour circonstances particulières	a1	С	C186	1325
				R1262	1373
				R1263	1374
	Numéro d'identification commerciale	an70	0	C1267	1341
	Code de correction	n1	R	R1007	1005,
				R1188	1141,
					1166,122
					1139
	No de dossier transitaire	an35	0		1311
	Code de langue au départ	a2	R	R1001	1000
	Pré-annonce	n1	R	R1088	1006
	Code NCTS	n1	R	R1012	1011
	Code EA	n1	R	R1123	1215
	JOGG EA	'''	'`	R1280	1391
				R1282	1427
	Statut T	an5	R	R1011	1008
	Statut	a115	I.	C1003	1386
	Code T-CH	n1	С	C1003	1411
	Code 1-Ch	111	C	R1205	1411
	Code T-CH-spez	n1	С	C1236	1412
	Code 1-Ch-spez	'''		R1272	1393
				R1272	1427
	Paya d'aypádition/d'aypartation	a2	R	R1018	1032
	Pays d'expédition/d'exportation	a2	R	R1018	
	Pays de destination			KIUIO	1031 1312
	Lieu agréé	an35	O C	04040	
	Conteneur	n1		C1246	1030 1030
	Cada da manaja		_	R1023	
	Code de monnaie	n1	C	C1261	1383
	Mode de transport	n2		C1246	1396
	Maria da Garaga de Nila Garaga de	. 0		R1022	1026
	Mode de transport à la frontière	n2	С	C1235	1350
	Nethers PCC I are a second for a Consequence	- 0		R1265	1346
	Nationalité du moyen de transport franchissant	a2	С	C1253	1370
	la frontière	0.4		R1018	1345
	Identité du moyen de transport franchissant la	an31	С	C1254	1368
	frontière	05	_	04000	4050
	Numéro de référence du transport	an35	С	C1239	1353
			_	R1268	1382
	Lieu de chargement	an17	C	C1238	1351
	Lieu de déchargement	an35	С	C1241	1369
	Frais de transport, code du mode de paiement	a1	С	C1242	1348
			1	R1266	1362
	Identité du moyen de transport au départ	an27	С	C1243	1027
	Nationalité du moyen de transport au départ	a2	С	C1243	1029
				R1018	1029
1x	EXPEDITEUR/EXPORTATEUR		С	C1244	1407
	Numéro d'identification (TIN)	an17	0		

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 4 sur 63

el	Désignation	Format		R/C	Erreur
	Nom	an35	R	-	1021
	Rue et no	an35	R		1146
	Pays	a2	R	R1018	1020
	NPA	an9	R	R1067	1079
	Ville	an35	R		1147
1x	DESTINATAIRE		С	C1245	1361
	Numéro d'identification (TIN)	an17	0		
	Nom	an35	R		1156
	Rue et no	an35	R		1157
	Pays	a2	R	R1018	1034
	NPA	an9	R	R1067	1108
	Ville	an35	R		1158
1x	EXPEDITEUR - SECURITY		С	C191	1342
	Numéro d'identification (TIN)	an17	С		1364
	Nom	an35	R		1326
	Rue et no	an35	R		1327
	Pays	a2	R	R1018	1328
	NPA	an9	R	R1067	1329
	Ville	an35	R	1	1330
1×	DESTINATAIRE - SECURITY	41100	C	C1259	1343
1.7	Numéro d'identification (TIN)	an17	С	C596	1349
	Nom	an35	R	0000	1331
	Rue et no	an35	R		1332
	Pays	a1155	R	R1018	1333
	NPA	an9	R	R1067	1334
	Ville	an35	R	KIUUI	1335
4.4	DECLARANT	an33	R		1333
IX		00 17	R	D4000	4000
	Numéro du transitaire	an17	K	R1003	1002, 1148
	Nom du transitaire	on 25	0	R1004	1146
	Nom du transitaire	an35	R		4000
	Numéro du déclarant	n3	K	R1005	1003
	Due stars	05		R1006	1004
	Rue et no	an35	0	R1004	
	Pays	a2	0	R1004	4050
	NDA			R1018	1053
	NPA	an5	0	R1004	4400
	\ \(\frac{1}{2} \).	0.5		R1067	1109
	Ville	an35	0	R1004	4007
1x	PRINCIPAL OBLIGÉ		С	C1246	1397
	TIN-PO	an17	0	C1247	1228
	ID-TIR	an17	С		
	PO: nom	an35	С	C1210	1229
				C1211	1244
	PO: adresse	an35	С	C1210	1229
				C1211	1244
	PO: NPA	an9	С	C1210	1229
				C1211	1244
	PO: localité	an35	С	C1210	1229
				C1211	1244
	PO: pays	a2	С	C1210	1229
			<u>L</u>	C1211	1244
1x	BUREAU DE DEPART		R		
	Numéro du bureau de départ	an8	R	R1040	1001
1x	BUREAU DE DOUANE DE DESTINATION	ı	С	C1246	1398
	Numéro d'office	an8	R	R1024	1035
		<u> </u>	'`	R1040	1001
		1			

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation
Distribué par :	Internet AFD		Page 5 sur 63

evel	Désignation	Format		R/C	Erreur
	Document précédent	an18	R		1394
1x	GARANTIE		С	C1246	1400
	Genre de garantie	n2	R	R1274	1414
1x	NUMÉRO DU TITRE DE GARANTIE		С	C1246	1401
	Numéro PCD	n8	С	C1233	1388
					1423
	Numéro du titre de garantie	an17	С	C1248	1236
				R1270	1231
				R1271	1402
				R1223	1235
				R1225	1237
				R1275	1231
	Code d'accès	an4	С	C1249	1234
				R1224	1233
	Autres garanties	an35	С	C1250	1230
1x	TRANSPORTEUR		С	C1242	1363
	Numéro d'identification (TIN)	an17	0		
	Nom	an35	R		1336
	Rue et numéro	an35	R		1337
	Pays	a2	R	R1018	1338
	NPA	an9	R	R1067	1339
	Ville	an35	R		1340
99	X ITINÉRAIRE (itinerary)		С	C1251	1344
	Code des pays de l'itinéraire	a2	R	R1018	1352
1x	DESTINATAIRE AGRÉÉ		С	C1252	1392
	TIN-Da	an17	0		
1x	SCELLEMENTS DOUANIERS		С	C1252	1403
	Nombre	n4	R	R1195	1168
99	X IDENTIFICATION DES SCELLEMENTS DO	UANIERS	С	C1252	1404
	Marques	an20	R	R1190	1044
					1140
1x	RÉSULTATS DU CONTRÔLE		С	C1246	1406
	Code de résultat du contrôle	an2	R	C1011	1045
				R1032	1045
	Délai (délai de transit)	n8	R	R1191	1046
	, ,				1161
1x	ANNEXE		С	C1255	1395
	Code pour annexes garantie de l'identité	n1	R	R1205	1416
99	x CONTENEUR		С	C1014	1052
	Numéro de conteneur	an17	R		

Lev	Level Désignation		Format		R/C	Erreur
1x F	ΙΕΑ	DER	R			
9	999x DETAIL			R		1127
	1x	EXPÉDITEUR		С	C1257	1407
		Numéro d'identification (TIN)	an17	0		
		Nom	an35	R		1021
		Rue et numéro	an35	R		1146
		Pays	a2	R	R1018	1020
		NPA	an9	R	R1067	1079
		Ville	an35	R		1147
	1x	EXPÉDITEUR-SECURITY		C	C1234	1342
		Numéro d'identification (TIN)	an17	С		1364
		Nom	an35	R		1326
		Rue et numéro	an35	R		1327
		Pays	a2	R	R1018	1328

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation
Distribué par :	Internet AFD		Page 6 sur 63

_	Désignation	Format		R/C	Erreur
1	NPA	an9	R	R1067	1329
<u> </u>	Ville	an35	R		1330
1)	DESTINATAIRE		C	C1258	1361
	Numéro d'identification (TIN)	an17	0		
	Nom	an35	R		1156
<u> </u>	Rue et numéro	an35	R		1157
<u> </u>	Pays	a2	R	R1018	1034
<u> </u>	NPA	an9	R	R1067	1108
<u> </u>	Ville	an35	R		1158
1)	x DESTINATAIRE-SECURITY		С	C1259	1343
	Numéro d'identification (TIN)	an17	С	C596	1349
	Nom	an35	R		1331
	Rue et numéro	an35	R		1332
	Pays	a2	R	R1018	1333
	NPA	an9	R	R1067	1334
	Ville	an35	R		1335
_	X ANNONCE/DOCUMENT PRECEDENT OMMAIRE		С		
	Genre de document précédent	an6	С	C1002	
	·			R1061	1015
	Marque (numéro) du document précédent	an20	R		1016
L	Données supplémentaires	an26	0		1313
1)	MARCHANDISE		R		
	Code de dédouanement	n2	R	R1015	1049
	Code de genre de dédouanement	n2	R	C1199	1013
				R1014	
				R1282	1427
	Code de soumission au permis	n1	R	R1187	1014
				R1284	1430
	Numéro de tarif	an10	С	C0015	1149
				R1009	1150
				R1010	1007
				R1021	
				R1278	1418
	Désignation de la marchandise	an140	R		1009
	Masse brute	n11,3	R		1010
	Masse effective	n11,3	С	R1189	1151
	Code ONU des marchandises dangereuses	an4	0	C1242	1380
<u> </u>	Quantité statistique supplémentaire	n9,1	С	C1252	1413
<u></u>	Valeur statistique	n9	С	C1260	1405
9>	x MARCHANDISES SENSIBLES		0	R0155	1212
	Code de marchandises sensibles	n2	0	R0156	1212
					1024
				R1020	
	Quantité sensible	n11,3	R	R1020 R0156	1212,
		n11,3			1212, 1314
99	9x COLISAGE		R	R0156	1212, 1314 1152
99	Px COLISAGE Code d'emballage	an3	R R	R0156 R1019	1212, 1314 1152 1022
99	9x COLISAGE		R	R0156	1212, 1314 1152 1022 1153,
99	Px COLISAGE Code d'emballage Nombre de colis	an3 n5	R R C	R0156 R1019 C0060	1212, 1314 1152 1022 1153, 1316
99	Px COLISAGE Code d'emballage	an3	R R	R0156 R1019	1212, 1314 1152 1022 1153, 1316 1154,
99	Px COLISAGE Code d'emballage Nombre de colis Nombre de pièces	an3 n5	R R C	R0156 R1019 C0060 C0060	1212, 1314 1152 1022 1153, 1316 1154, 1317
99	Px COLISAGE Code d'emballage Nombre de colis	an3 n5	R R C	R0156 R1019 C0060	1212, 1314 1152 1022 1153, 1316 1154, 1317 1155,
	Px COLISAGE Code d'emballage Nombre de colis Nombre de pièces Marque (numéro) des colis	an3 n5	R R C C	R0156 R1019 C0060 C0060 C0060	1212, 1314 1152 1022 1153, 1316 1154, 1317 1155, 1315
99	Px COLISAGE Code d'emballage Nombre de colis Nombre de pièces Marque (numéro) des colis Px DOCUMENTS/ATTESTATIONS	an3 n5	R R C	R0156 R1019 C0060 C0060	1212, 1314 1152 1022 1153, 1316 1154, 1317 1155, 1315 1419
99	Px COLISAGE Code d'emballage Nombre de colis Nombre de pièces Marque (numéro) des colis Px DOCUMENTS/ATTESTATIONS RESENTES	an3 n5 n5 an42	R R C C C C	R0156 R1019 C0060 C0060 C0060 C1266	1212, 1314 1152 1022 1153, 1316 1154, 1317 1155, 1315 1419 1424
99	Px COLISAGE Code d'emballage Nombre de colis Nombre de pièces Marque (numéro) des colis Px DOCUMENTS/ATTESTATIONS	an3 n5	R R C C	R0156 R1019 C0060 C0060 C1266 R1016	1212, 1314 1152 1022 1153, 1316 1154, 1317 1155, 1315 1419 1424
99	Px COLISAGE Code d'emballage Nombre de colis Nombre de pièces Marque (numéro) des colis Px DOCUMENTS/ATTESTATIONS RESENTES	an3 n5 n5 an42	R R C C C C	R0156 R1019 C0060 C0060 C0060 C1266	1212, 1314 1152 1022 1153, 1316 1154, 1317 1155, 1315 1419 1424

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 7 sur 63

L	Level		Désignation	Format		R/C	Erreur
							1318
			Données supplémentaires	an26	0		1319
		99	x REMARQUES PARTICULIERES		0		
			Code des remarques particulières	an5	0	R1060	1070
			Code « exportation de UE »	n1	С	C1005	1019
						R1017	1019
			Exportation de "pays"	a2	C	C1006	1028
						R1106	1028
			Texte	an70	0		

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 8 sur 63

2.2 CH802A; Déclaration d'exportation

Level	Désignation	Forma t		R/C	Erreur
1x HE	ADER	•	R		
1x	PROCÉDURE DE TRANSIT		R		
	No de déclaration transitaire	an18	R	R1007	1005,
					1216
	Security	n1	0	C1228	1324
	Identificateur pour circonstances particulières	a1	С	C186	1325
				R1262	1373
				R1263	1374
	Numéro d'identification commerciale	an70	0	C186	1381
	Code de correction	n1	R	R1188	1141,
					1166,
					1220,
					1139
	Numéro de dossier transitaire	an35	0		1311
	Numéro de groupage	n5	0	R1037	
	Code de statut	n2	R	C1200	1055
				R1038	1055
	Code de langue au départ	a2	R	R1001	1000
	Code NCTS	n1	С	R1012	1011
				C1015	1011
				C1024	1048
	Code Ea	n1	R	R1123	1215
				R1280	1391
	Pays de destination	a2	R	R1018	1031
	Mode de transport	n2	R	R1022	1026
				R1044	1065
	Code de justification du mode de transport	n1	0	R1046	1068
	Immatriculation du moyen de transport au départ	an27	С	C1022	1027
	Pays du moyen de transport au départ	a2	С	R1125	1029
				R1018	
				C1022	
	Conteneur	n1	R	R1023	1030
	Lieu agréé	an35	0		
	Masse brute totale	n11,3	R	C1016	1056
	Numéro de TVA	an12	С	C1256	1390
	Code TVA	n1	0		
	Code de monnaie	n1	С	C1232	1383
	Mode de transport à la frontière	n2	С	R1265	1346
9x	ANNONCE SOMMAIRE / DOC. PRÉCÉDENT	<u>I</u>	С	C1182	1016
	Marque (numéro) du document précédent	an20	R	R1036	1191
				R1066	1078
1x	EXPÉDITEUR / EXPORTATEUR	•	R		
	Numéro d'identification (TIN)	an17	0		
	Nom	an35	R		1021
	Rue et numéro	an35	R		1146
	Pays	a2	R	R1018	1020
	NPA	an5	R	R1067	1079
	Ville	an35	R		1147
1x	DESTINATAIRE		С	C1231	1361
	Numéro d'identification (TIN)	an17	0		
	Nom	an35	R		1156
	Rue et numéro	an35	R		1157
	Pays	a2	R	R1018	1034
	NPA	an9	R	R1067	1108
	1	,		1	1

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 9 sur 63

evel	Désignation	Forma t		R/C	Erreur
T	Ville	an35	R		1158
1x	EXPÉDITEUR - SECURITY	•	С	C191	1342
	Numéro d'identification (TIN)	an17	С		1364
	Nom	an35	R		1326
	Rue et numéro	an35	R		1327
	Pays	a2	R	R1018	1328
	NPA	an9	R	R1067	1329
	Ville	an35	R		1330
1x	DESTINATAIRE - SECURITY	•	С	C188	1343
	Numéro d'identification (TIN)	an17	С	C596	1349
	Nom	an35	R		1331
	Rue et numéro	an35	R		1332
	Pays	a2	R	R1018	1333
	NPA	an9	R	R1067	1334
	Ville	an35	R		1335
1 x	Lieu du chargement rajouté	•	С	C1227	1359
	Numéro d'identification (TIN)	an17	0		
	Nom	an35	R		1354
	Rue et no	an35	R		1355
	Pays	a2	R	R1018	1356
	NPA	an9	R	R1067	1357
	Ville	an35	R		1358
1x	DÉCLARANT	•	R		
	Numéro de transitaire	an17	R	R1003	1002, 1148
	Nom du transitaire	an35	0	R1004	
	Numéro de déclarant	n3	R	R1005	1003
				R1006	1004
	Rue et numéro	an35	0	R1004	
	Pays	a2	0	R1004	
				R1018	1053
	NPA	an5	0	R1004 R1067	1109
	Ville	an35	0	R1004	1100
1 x	BUREAU DE DÉPART	41100	R	111001	
	Numéro du bureau	an8	R	R1040	1001
	Trainiste da baroad	and and	'`	111040	1300
99>	x CONTENEUR		С	C1014	1052
	Numéro du conteneur	an17	R		1052

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 10 sur 63

Lev	el Désig	nation	Format		R/C	Erreur
	HEADER			R		
	999x DETAIL			R		1127
					R1063	1075
					R1064	1076
•	1x MARCI	HANDISE		R		
	Numé	ro de la position	n5	R	R1193	1100
		·				1101
	Code	de marchandise commerciale	n1	С	C1013	1051
					R1041	1057
	Code	de dédouanement	n2	R	C1023	1051
					R1015	1049
		de permis	n1	С	C1031	1014
		d'assujettissement aux ALAD	n1	С	C1032	1072
	Numé	ro de marchandise	an10	R	C1012	1050
					R1010	1007
	Clé		an3	С	C1017	1058
					R1042	1058
		nation de la marchandise	an140	R		1009
		e brute	n11,3	R		1010
	Masse	e effective	n11,3	С	C1018	1059
					C1025	1069
				<u> </u>	R1189	1151
		de justification masse effective	n1	0	R1046	1068
		ité supplémentaire	n9,1	С	C1019	1060
		de justification quantité	n1	0	R1046	1068
		émentaire	_	<u> </u>		
		r statistique	n9	R	C1030	1061
		de justification valeur	n1	0	R1046	1068
		ONU des marchandises dangereuses	an4	0	C186	1380
		HANDISES SENSIBLES	_	0	R0155	1025
	Code	de marchandises sensibles	n2	0	R0156	1212
					R1020	1024
			110		50450	1024
	Quant	tité sensible	n11,3	R	R0156	1149,1212
	22 22 1					1314
	99x COLIS			R	D4040	1152
		d'emballage	an3	R	R1019	1022
	Nomb	re de colis	n5	С	C0060	1153
	March	ro do nià con			00000	1316
	Nomb	re de pièces	n5	С	C0060	1154
	Man	io (numéro) dos sello	on 40	_	COOCO	1317
		ue (numéro) des colis ÉES DU PERMIS	an42	<u>C</u>	C0060	1155, 1315
			n o		C1021 R1286	1193
	i ype	de permis	n2	R		1432
	Code	de l'office émetteur des permis	an ²	R	R1287	1433
	Code	de romce emetteur des permis	an3	K	R1043 R1285	1064 1431
	Numá	ro de permis	an17	R	K1Z00	1062
		de permis de permis	n8	R		1062
			an70	0		1003
		rques de permis ÉTAILS DU PERMIS	a11/U	C	C1268	1429
			n 4	_	R1288	1429
		ésignation Clé (Key)	n4	R	R1288 R1289	1434
	1/2	aleur (Value)	an50	R	R1289 R1290	1435
	V	aleui (value)	สมอบ	K	R1290 R1291	1436
	9x GENRE	= AL AD		С	C1033	1213, 1214
		de genre ALAD	an3	R	R1062	1073
	0x ANNON		ano	Т	N 1002	1073
Ш	DA MININO!	1010	1	1	l	

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 11 sur 63

Lev	/el		Désignation	Format		R/C	Erreur
			Code de bureau d'annonce (inactif)	an2		R1192	
			DOCUMENTS / ATTESTATIONS		С	C1226	1247,1248,
		PR	ÉSENTÉS				1249,1250,
							1251,1252,
							1254,1255,
							1303,1305
							1424
			Code de genre de document	an4	R	R1016	1017
						R1269	1421
			Marque (numéro) du document	an35	R		1018
						R1258	1256,1257,
							1258,1259,
							1260,1261,
							1262,1263,
							1304
			Données supplémentaires	an26	0		
		1x	REMARQUES PARTICULIÈRES		0		
		(inte	ernational 99x)				
			Code de données supplémentaires				
			Texte	an70	0		

2.3 CH803A; Annonce de transit

Lev	/el	Désignation	Format		R/C	Erreur
1x I		DER		R	R1267	1366
	1x	PROCÉDURE DE TRANSIT		R		
		Numéro de déclaration transitaire	an18	R	R1035	1005
					R1277	1422
		Security	n1	0	R1264	1367
		Numéro d'identification commerciale	an70	С	C1230	1341, 1379
		Numéro de dossier transitaire	an35	0		
		Code de langue au départ	a2	R	R1001	1000
		Code Ea	n1	R	R1123	1215
					R1280	1391
		Code T-CH	n1	С	C1264	1415
					R1205	
		Code T-CH-spez (IEA+)	n1	С	C1236	1412
					R1273	1410
		Parcours obligatoire	n1	R	R1029	1041
		Immatriculation du moyen de transport au départ	an27	С	C1007	1027
		Pays du moyen de transport au départ	n2	С	C1007	1029
					R1018	1029
		Conteneur	n1	R	R1023	1030
		Mode de transport	n2	R	R1022	1026
		Mode de transport à la frontière	n2	С	C599	1350
					R1265	1346
		Nationalité du moyen de transport franchissant la	a2	С	C10	1370
		frontière			R1018	1345
		Identité du moyen de transport franchissant la frontière	an31	С	C11	1368
		Numéro de référence du transport	an35	С	C531	1353
					R1268	1382
		Lieu de chargement	an17	С	C191	1351
		Lieu de déchargement	an35	С	C589	1369
		Frais de transport, code du mode de paiement	a1	С	C186	1348
					R1266	1362

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation
Distribué par :	Internet AFD		Page 12 sur 63

el	Désignation	Format		R/C	Erreur
1x	Transporteur		С	C186	1363
	Numéro d'identification (TIN)	an17	0		
	Nom	an35	R		1336
	Rue et numéro	an35	R		1337
	Pays	a2	R	R1018	1338
	NPA	an9	R	R1067	1339
	Ville	an35	R		1340
993	k Itinéraire (Itinerary)	1	С	C587	1344
	Code des pays de l'itinéraire	a2	R	R1018	1352
1 x	DESTINATAIRE AGRÉE	42	0	R0015	1002
	Numéro d'identification (TIN)	an17	R	110010	
1 v	DÉCLARANT	απτ	R		
17	Numéro du transitaire	an17	R	R1003	1002, 114
	Numéro du transitaire Numéro du déclarant	n3	R	R1005	1002, 117
	Numero du deciarant	113	K		
4 V	PRINCIPAL ORLIGÉ		_	R1006	1004
1X	PRINCIPAL OBLIGÉ		R		
	TIN du PO	an17	С	C1204	1228
	ID TIR	an17	С		1
	Nom du PO	an35	С	C1210	1229
				C1211	1244
	Adresse du PO	an35	С	C1210	1229
			1	C1211	1244
	NPA du PO	an9	С	C1210	1229
		di0		C1211	1244
	Lieu du PO	an35	С	C1210	1229
		41155		C1210	1244
	Pays du PO	a2	С	C1211	1229
	i ays uu i O	az		C1210	1229
1 v	BUREAU DE DÉPART		R	OIZII	1244
1 Å	Numéro du bureau de douane	an8	R	R1002	1001
Ov	BUREAU DE PASSAGE	ano	C	C1240	1408
JX		1 0			
	Numéro du bureau de douane	an8	R	R1024	1035
				D4404	1036
	Data at have allowing	10		R1194	1054 137
	Date et heure d'arrivée	n12	С	C191	1347
	(YYYYMMDDHHMM)		_	R660	1372
1x	BUREAU DE DESTINATION		R		
	Numéro du bureau de douane	an8	R	R1024	1035
					1036
			1	R1281	1001
9x	GARANTIE	,	R		
	Genre de garantie fournie	n2	С	R1025	1037
			<u> </u>	C1201	1037
99>	NUMÉRO DU TITRE DE GARANTIE		R	R1228	1242
				C1212	1246
	Numéro PCD	n8	С	C1233	1388
	Numéro du titre de garantie	an24	С	C1206	1236
				R1221	1231
				R1222	1232
				R1223	1235
				R1225	1237
				R1226	1238
	1			R1229	1243
			1		1231
				LR1275	
	Code d'accès	and	C	R1275	
	Code d'accès	an4	С	C1207	1234
				C1207 R1224	1234 1233
	Code d'accès Autres garanties Montant de la garantie	an4 an35 n15,2	C C	C1207	1234

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 13 sur 63

Le	vel	Désignation	Format		R/C	Erreur
		Devise	an3	С	C1209	1240
					R1227	1241
	1x	LIMITATION DE VALIDITÉ UE		0		
		Non valable pour UE	n1	R	R1030	1042
	99>	CLIMITATION DE VALIDITÉ HORS UE		0		
		Non valable pour "Pays"	a2	R	R1031	1043
	1x	SCELLEMENTS DOUANIERS		0		
		Nombre	n4	R	R1195	1168
	99>	IDENTIFICATION DES SCELLEMENTS DOUANI	ERS	0		
		Marque	an20	R	R1190	1044
						1140
	1x RÉSULTATS DU CONTROLE			С		
		Code de résultat du contrôle	an2	R	C1011	1045
					R1032	1045
		Délai (délai de transit)	n8	R	R1191	1046, 1161
	1x	DOCUMENT PRÉCÉDENT		С	C1255	1399
		Document précédent	an18	0		1394
	999	X DÉTAIL		R		1127
		1x PROCÉDURE DE TRANSIT		R		
		Numéro de déclaration douane	an21	R	R1033	1047
					R1034	1048
		99x CONTENEUR		С	C1014	1052
		Numéro de conteneur	an17	R		

2.4 CH804A; Demande des données AAR

Lev	/el	Désignation	Format		R/C	Erreur
1x	HEA	ADER	R			
	1x	PROCÉDURE DE TRANSIT		R	R1197	1132
		Numéro de déclaration transitaire	An17	R	R1007	1005
		MRN	An18	R	R1053	1097
						1133
					R1243	1285
		Numéro transitaire	An17	R	R1003	1002
						1148
		Numéro du déclarant	An17	R	R1005	1003
					R1006	1004
		Da-TIN	An17	R	R1230	1253, 1275
		Dossier transitaire	An35	0		
	1x Office de destination			R		
		Numéro de l'office	An8	R	R1129	1035
						1143

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 14 sur 63

2.5 CH805A; Annonce d'arrivée

	vel Désignation	Format		R/C	Erreur
1x	EN-TETE		R		
	1x DONNEES GENERALES		R		
	Numéro de déclaration transitaire	An17	R	R1007	1005
	Numéro d'annonce Da	An35	0	R1237	
	Dossier transitaire	An22	0		
	Code d'annonce	An5	R	R1220	1279
				R1239	1272
					1271
	Code de correction	N1	R	R1188	1141, 1166,
					1220
				R1238	1142
	Code de langue destination	A2	R	R1127	1000
	Identification du moyen de transport	An27	R		1027
	Pays du moyen de transport au départ	A2	R	R1018	1029
	Lieu agréé	An35	0	R1240	
	Date et heure d'arrivée prévues	N12	С	C1225	1264
				R1260	1310
			_	R1261	1280
	Office de destination effectif	An8	R	R1231	1273
	Numéro transitaire	An17	R	R1003	1002, 1148
	Numéro déclarant	An17	R	R1005	1003
	B. TIV.			R1006	1004
	Da-TIN	An17	R	R1230	1253, 1275,
			_	D4054	1301, 1302
	Scellements douaniers déclarés	N1	R	R1251	1288
	Scellements douaniers en ordre	N1	С	C1218	1289
	4. COELLEMENTO DOLLANIEDO		_	R1252	1290
	1x SCELLEMENTS DOUANIERS	T 4	С	C1219	1291
	Quantité	n4	R	R1195	1168
	99 x IDENTIFICATION DES SCELLEMENTS DOUA		R	D4400	1044
	Marque	An20	R	R1190	1140
	1x REMARQUES	I A . 050	С	C1217	1274
	Texte	An350	R		
99	9x DETAIL		R		
	1x PROCÉDURE DE TRANSIT	N5	R	D4000	
	Numéro de la position			R1236	4440
	Genre du document de transit	An5	R	R1186 R1241	1112
	Numéro du document de transit	An18	R	K1241	1113
	Numero du document de transit	AII 10	K	C1184	1195
				R1261	1280
					1309
				D1106	
				R1196	
	EDO	N1	0	R1283	1428
	EDO Nombre d'emballages	N1	0	R1283 R1242	1428 1281
	EDO Nombre d'emballages	N1 n7	O C	R1283 R1242 C1216	1428
	Nombre d'emballages	n7	С	R1283 R1242 C1216 R1202	1428 1281 1181
	Nombre d'emballages Masse brute totale	n7 n11,3	C C	R1283 R1242 C1216 R1202 C1216	1428 1281 1181 1056, 1282
	Nombre d'emballages Masse brute totale Description de la marchandise	n7 n11,3 An350	C C	R1283 R1242 C1216 R1202 C1216 C1216	1428 1281 1181 1056, 1282 1009
	Nombre d'emballages Masse brute totale	n7 n11,3	C C	R1283 R1242 C1216 R1202 C1216 C1216 C1216	1428 1281 1181 1056, 1282 1009 1266
	Nombre d'emballages Masse brute totale Description de la marchandise Bureau de douane de départ	n7 n11,3 An350 An8	C C C	R1283 R1242 C1216 R1202 C1216 C1216	1428 1281 1181 1056, 1282 1009
	Nombre d'emballages Masse brute totale Description de la marchandise Bureau de douane de départ Dossier transitaire	n7 n11,3 An350	C C C	R1283 R1242 C1216 R1202 C1216 C1216 C1216 R1259	1428 1281 1181 1056, 1282 1009 1266 1308
	Nombre d'emballages Masse brute totale Description de la marchandise Bureau de douane de départ Dossier transitaire 999x QUITTANCES DOUANE A L'IMPORTATION	n7 n11,3 An350 An8 An35	C C C C C C	R1283 R1242 C1216 R1202 C1216 C1216 C1216	1428 1281 1181 1056, 1282 1009 1266
	Nombre d'emballages Masse brute totale Description de la marchandise Bureau de douane de départ Dossier transitaire	n7 n11,3 An350 An8	C C C	R1283 R1242 C1216 R1202 C1216 C1216 C1216 R1259	1428 1281 1181 1056, 1282 1009 1266 1308

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 15 sur 63

vel	Désignation	Format		R/C	Erreur
Lie	u	An35	R		1117
Déj	à saisi dans le NCTS	N1	R	R1233	1011
1	1x INCIDENT		С	C1185	1163
(Code	N1	R	R1131	1119
I	ndications sur l'incident	An350	R		1267
[Date	N8	R	R1209	1210
					1268
3	Service administratif certifiant l'incident	An35	R		1269
L	Lieu de la certification	An35	R		1270
F	Pays de la certification	A2	R	R1018	1120, 127
1	1x TRANSBORDEMENT		С	C1185	1163
I	dentification du nouveau moyen de transport	An27	С	C1054	1122
F	Pays du nouveau moyen de transport	A2	С	C1055	1123
	Date	N8	R	R1209	1210
					1268
3	Service administratif certifiant l'incident	An35	R		1269
L	Lieu de la certification	An35	R		1270
F	Pays de la certification	A2	R	R1018	1124, 127
	99x NOUVEAUX CONTAINERS		С	C1054	1122
	Numéro	An11	R		1122
1	1x NOUVEAUX SCELLEMENTS	•	0		
(Quantité	n4	R	R1199	1205
	99x IDENTIFICATION DES NOUVEAUX SCE DOUANIERS	LLEMENTS	R	C1186	1121
	Marque	An20	R	R1190	1140

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 16 sur 63

2.6 CH806A; Remarques de déchargement

Level Désignation	Format		R/C	Erreur
1x HEADER				
1x PROCÉDURE DE TRANSIT		R		
Numéro de déclaration transitaire	an17	R	R1007	1005
Genre du document de transit	an5	R	R1186	1112
Numéro du document de transit	An18	R	R1167	1113, 1199,
				1309
			R1283	1428
Code de langue à la destination	a2	R	R1127	1000
1x DECLARANT	n1	R		
Numéro transitaire	an17	R	R1003	1002, 1148
Numéro du déclarant	n3	R	R1005	1003
			R1006	1004
Da-TIN	An17	R	R1254	1253
1x OFFICE DE DESTINATION EFFECTIF		R		
Numéro	an8	R	R1255	1211
1x SCELLEMENTS DOUANIERS		С	C1188	1170
Quantité	n4	R	R1256	1293
99 x IDENTIFICATION DES SCELLEMENTS DO	UANIERS		C1221	1294
Marque	An20	R	R1190	1140
1x REMARQUES DE DECHARGEMENT		R		
Date	n8	R	R1209	1169, 1210
Conforme	n1	R	R1164	1129
Scellements douaniers en ordre	n1	R	R1163	1128
Remarques	an350	С	C1187	1206
999x DETAIL		С	C1222	1295
				1296
1x MARCHANDISES		R	R1253	1298
Numéro de la position	n5	R	R1257	1100, 1174
Numéro de tarif	an10	С	C0015	1149
			R1009	1150
			R1010	1007
			R1021	
Description de la marchandise	an260	С	C1223	1009
Masse brute	n11,3	С	C1223	1010
Masse nette	n11,3	0	R1189	1151
9x MARCHANDISES SENSIBLES		0	R0155	
Code	n2	0	R0156	
			R1020	1024
Quantité sensible	n11,3	R		1025
99x EMBALLAGES		С	C1224	1299
			R1253	1152
Code	an3	R	R1019	1022
Quantité	n5	С	C0060	1053
Nombre de pièces	n5	С	C0060	1154
Marque et numéro	an42	С	C0060	1155
99x CONTAINER		0	R1253	
Numéro	an17	R		1052
99x DOCUMENTS / ATTESTATIONS PRÉSENTÉS		0	R1253	
Code	an4	0	R1016	1017
Marque (numéro) du document	an35	R		1018
Données supplémentaires	an26	0		
9x RESULTATS DU CONTROLE		С	C1220	1292
			R1253	
Indicateur	An2	R	R1218	1130
Pointeur	An35	С	C1117	1172
Document: f Messages: conditions et règles Ver	sion:	I Du 1	9.06.2015	

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 17 sur 63

2.7 CH807A; Demande d'annulation

Leve	l Désignation	Format		R/C	Erreur
1x H	EADER	R			
1	IX PROCÉDURE DE TRANSIT		R		
	Numéro de déclaration transitaire	an17	R	R1007	1005
	Numéro de déclaration douane	an21	R	R1096	1047,1066
					1145,1162
					1164,1297
				R1097	1074
	Code de langue au départ	a2	R	R1001	1000
	Code de motif d'annulation (inactif)	n1	R	R1098	1096
	Motif d'annulation	an250	R		1099
1	IX DÉCLARANT		R		
	Numéro du transitaire	an17	R	R1003	1002
	Numéro de déclarant	n3	R	R1005	
				R1006	
1	IX BUREAU DE DEPART		R		
	Numéro du bureau	an8	R	C1202	1219
				R1002	1001
	Numero da Baroda	ano			

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 18 sur 63

3 Refus techniques

- 1) CH801B; Refus technique de l'annonce d'exportation
- 2) CH802B; Refus technique de la déclaration d'exportation
- 3) CH803B; Refus technique de l'annonce de transit
- 4) CH804B, Refus technique de la demande des données AAR
- 5) CH805B, Refus technique de l'annonce d'arrivée
- 6) CH806B, Refus technique des remarques de déchargement
- 7) CH807B; Refus technique de la demande d'annulation

Lev	el Désignation	Format		R/C	Erreur
1x F	HEADER	R			
	1x PROCEDURE DE TRANSIT	R			
	Numéro de déclaration transitaire	an17	R	1) R1113	
				2) R1116	
				3) R1118	
				4) R1244	
				5) R1102	
				6) R1136	
				7) R1101	
	1x DECLARANT		R		
	Numéro transitaire	an17	R	1) R1114	
				2) R1117	
				3) R1119	
				4) R1107	
				5) R1132	
				6) R1137	
				7) R1099	
	99x ERREUR		R		
	Numéro d'erreur	n9	R	R1115	

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 19 sur 63

4 Acceptations

4.1 CH801C; Acceptation de l'annonce d'exportation

Lev	Level Désignation Format			R/C	Erreur	
1x	1x HEADER					
	1x PROCEDURE DE TRANSIT					
		Numéro de déclaration transitaire	an17	R	R1113	
		Numéro de déclaration douane	n10	R	R1108	
		Code de révision / CC	n1	R	R1109	
		Libération	n1	R	R1177	
		Date et heure d'acceptation (YYYYMMDDHHMI)	n12	R	R1121	
	1x DECLARANT			R		
		Numéro de transitaire	an17	R	R1114	

4.2 CH802C; Acceptation de la déclaration d'exportation

Lev	vel Désignation		R/C	Erreur	
1x	HEADER		R		
	1x PROCÉDURE DE TRANSIT		R		
	Numéro de déclaration transitaire	an17	R	R1116	
	Numéro de déclaration douane	n10	R	R1110	
	Code de résultat de la sélection	n1	R	R1111	
	Code de révision/CC	n1	R	R1109	
	Libération	n1	R	R1177	
	Date et heure d'acceptation (YYYYMM	IDDHHMI) n12	R	R1121	
	1x DÉCLARANT		R		
	Numéro de transitaire	an17	R	R1117	

4.3 CH803C; Acceptation de l'annonce de transit

Level	_evel Désignation Format			R/C	Erreur
1x HE	ADER		R		
1x	PROCÉDURE DE TRANSIT	R			
	Numéro de déclaration transitaire	an17	R	R1118	
	Numéro de déclaration douane	an18	R	R1112	
	Date d'acceptation et heure (AAAAMMJJHHMI)	n12	R	R1121	
	Montant des redevances	n10	С	C1262	1409
1x	1x DÉCLARANT		R		
	Numéro du transitaire	an17	R	R1119	

4.4 CH804C; Remise des données de l'AAR

Level	el Désignation Format			R/C	GTNCTS Valeur du code concerné
1x HE	ADER	R			
No	de déclaration transitaire	an21	R	R1244	
He	eure et date d'acceptation (AAAAMMJJHHMI)	n12	R	R1121	
1x	DECLARANT		R		
No	No de transitaire an17		R	R1107	
1x	1x PROCEDURE DE TRANSIT				
MI	RN	an18	R		
Co	ode de langue du DAT NCTS	a2	0	R1245	9Type18
St	atut du T	an5	R	Code	9Type11
No	ombre de positions	n5	R		
No	Nombre d'emballages n7		0		
Pa	Pays d'expédition / d'exportation a2		0		
Pa	lys de destination	a2	0	Code	9Туре8

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 20 sur 63

Level	Désignation			Format		R/C	GTNCTS Valeur du code concerné
Imm	atriculation	du moyen de transport au dé	part	an27	0		
		de transport au départ		a2	0		
	tainer			n1	R	Code	9TypeN128
	se brute tot			n11,3	R		
		sement de l'AAR		n8	R		
		R/EXPORTATEUR			0		
	d'identification	on (TIN)		an17	0		
Nom				an35	R		
Rue	et numéro			an35	R		
Pays				a2	R	Code	9Type8
NPA				an9	R		
Ville				an35	R		
	DESTINATA				0		
No c	d'identification	on (TIN)		an17	0		
Nom				an35	R		
Rue	et numéro			an35	R		
Pays				a2	R	Code	9Type8
NPA				an9	R		
Ville				an35	R		
		IRE AGREE			0		
	d'identification			an17	R		
1x P	PRINCIPAL	OBLIGE			R		
No c	d'identification	on (TIN)		an17	0		
Nom		,		an35	R		
Rue	et numéro			an35	R		
Pays	S			a2	R	Code	9Type8
NPA				an9	R		
Ville	!			an35	R		
1x E	BD DEPART	DECLARE		ı	R		
Num	néro			an8	R	Code	selon fichier GTZS
1x E	BD DE DES	TINATION			R		
Num	néro			an8	R	Code	selon fichier GTZS
1x S	CELLEME	NTS DOUANIERS		ı	0		
	ıntité			n4	R		
		FICATION DES SCELLEME	NTS DOU/		R		
	Marque			an20	R		
		S DES CONTROLES			R		
	Code			An2	R	Code	9Type6
	Délai (Délai	de transit)		n8	R		
	ARCHAND			1	R		
Stat				an5	0	Code	9Type11
		on / d'exportation		a2	Ō	Code	9Type8
	s de destina			a2	Ō	Code	9Type8
	néro de la p			n5	R	1	
	néro de tarif			an10	O	†	
		a marchandise		an140	R		
	Masse brute		n11,3	O	1		
	Masse nette			n11,3	ō	<u> </u>	
	9x DONNEES SOMMAIRES/DOC. PRECEDENT		ENT		ō	1	
Gen				An6	R	Code	9TypeN156
		o) du document précédent		An20	R	- 5545	3.350.1100
	nées supple			An26	0	1	
		R / EXPORTATEUR		/ 1120	0	+	
	d'identificati			an17	0	1	
		JII (I IIN)		an 35	R		
I NIOM	Nom					0.00.0015	
		Document: f Messages; conditions et règles Vers					
		f Messages; conditions et règles Section Organisation		on: jour par :		9.06.2015 ion Organisa	ation

Level	Désignation	Format		R/C	GTNCTS Valeur du code concerné
Rue	e et numéro	an 35	R		
Pay	/S	a2	R	Code	9Type8
NP.	NPA		R		
Ville		an 35	R		
1x	DESTINATAIRE		0		
No	d'identification (TIN)	an17	0		
Nar	me	an 35	R		
Rue	e et numéro	an 35	R		
Lar	nd	a2	R	Code	9Type8
NP.	A	an 9	R		
Ville	e	an 35	R		
9x	MARCHANDISES SENSIBLES		0		
Cod	de	n2	0	Code	9Type24
Qua	antité	n11,3	R		
99x	EMBALLAGES		R		
Cod	de	an3	R	Code	9Type21
Nor	mbre d'emballages	n5	0		
Nor	mbre de pièces	n5	0		
Ma	rque (numéro) des emballages	an42	0		
	CONTAINER	<u>.</u>	0		
Nur	méro	an11	R		
99x	DOCUMENTS / ATTESTATIONS PRÉSEN	ΓÉS	0		
Gei	nre	an4	0	Code	9TypeAE
Ma	rque (numéro)	an35	0		
	nnées supplémentaires	an26	0		
	REMARQUES PARTICULIERES	•	0		
Cod	de	an5	0	Code	9TypeAD
Cod	de exportation de l'UE	n1	R	Code	9TypeN128
Exp	portation du pays	A2	0	Code	9Type8

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 22 sur 63

4.5 CH805C; Autorisation de déchargement

_evel	Désignation	Format		R/C	GTNCTS Valeur du code concerné
Ix HEA	DER		R		
No de	éclaration douane (no de döchargement)	N10	R	R1096	
	eldecode	An5	R	R1249	
Num	éro de déclaration transitaire	An17	R	R1250	
Code	e vérification/contrôle de chargement	N1	R	R1109	
Code	e de libération	N1	R	R1177	
Code	e de langue destination	A2	R	R1127	
BD d	e destination effectif	An8	R	R1250	
Num	éro transitaire	An17	R	R1250	
Num	éro du déclarant	An17	R	R1250	
	et heure de l'acceptation de l'annonce d'arrivée (YMMDDHHMI)	N12	R		
Code	e des données AAR	An5	R	R1247 Code	pas encore définit
1x R	EMARQUE	•	0		
Texte	9	An350	R		
1x Pl	ROCEDURE DE TRANSIT		R		
Genr	e du document de transit	N2	R	Code	9TypeN115
Num	éro du document de transit	An21	R		
Code	e de langue du DAT NCTS	a2	0	R1245	9Type18
Statu	ut du T	an5	С	C1213 Code	9Type11
Nom	bre de positions	n5	С	C1213	
	bre d'emballages	n7	0	R1248	
	d'expédition / d'exportation	a2	0	R1248	
	de destination	a2	0	R1248 Code	9Туре8
Imma	atriculation du moyen de transport au départ	an27	0	R1248	
Pays	du moyen de transport au départ	a2	0	R1248	
Conta	ainer	n1	С	C1213 Code	9TypeN128
Mass	se brute totale	n11,3	С	C1213	
Date	de l'établissement de l'AAR	n8	С	C1213	
1x E	XPEDITEUR/EXPORTATEUR		0	R1248	
No d'	'identification (TIN)	an17	0		
Nom		an35	R		
Rue	et numéro	an35	R		
Pays		a2	R	Code	9Type8
NPA		an9	R		
Ville		an35	R		
	ESTINATAIRE	T	0	R1248	
	'identification (TIN)	an17	0		
Nom		an35	R		
	et numéro	an35	R		-
Pays		a2	R	Code	9Type8
NPA		an9	R	ļ	
Ville	ECTIVATABLE ACREE	an35	R	D4646	
	ESTINATAIRE AGREE	1	0	R1248	
	dentification (TIN)	an17	R	04040	
	RINCIPAL OBLIGE	1 4	С	C1213	
	dentification (TIN)	an17	0	-	
Nom		an35	R		
	et numéro	an35	R	0	OT: C
Pays		a2	R	Code	9Туре8

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 23 sur 63

vel	Désignation	Format		R/C	GTNCTS Valeur du code concerné
NPA		an9	R		
Ville		an35	R		
1x B	D DEPART DECLARE		С	C1213	
Num	éro	an8	R	Code	selon fichier GTZS
1x B	D DE DESTINATION		С	C1213	
Num	éro	an8	R	Code	selon fichier GTZS
1x S	CELLEMENTS DOUANIERS		0	R1248	
Quar	ntité	n4	R		
99	9 x IDENTIFICATION DES SCELLEMENTS	DOUANIERS	R		
М	larque	an20	R		
1x R	ESULTATS DES CONTROLES		С	C1213	
С	ode	An2	R	Code	9Type6
D	élai (Délai de transit)	n8	R		,,
	MARCHANDISES	<u>, </u>	С	C1213	
	tatut T	an5	0	Code	9Type11
	ays d'expédition / d'exportation	a2	0	Code	9Type8
	ays de destination	a2	0	Code	9Type8
	uméro de la position	n5	R		
	uméro de tarif	an10	0		
	escription de la marchandise	an140	R		
	lasse brute	n11,3	0		
	lasse nette	n11,3	0		
	x DONNEES SOMMAIRES/DOC. PRECEDE		ō		
	enre	An6	R	Code	9TypeN156
_	larque (numéro) du document précédent	An20	R	Code	этурентоо
	onnées supplémentaires	An26	0		
	x EXPÉDITEUR / EXPORTATEUR	A1120	0		
	o d'identification (TIN)	an17	0		
	om	an 35	R		
		an 35	R		
-	ue et numéro		_	O - d -	OT: == 0
	ays	a2	R	Code	9Type8
	PA	an 9	R		
	ille	an 35	R		
	x DESTINATAIRE	1 4-	0		
	o d'identification (TIN)	an17	0		
	ame	an 35	R		
	ue et numéro	an 35	R		
	and	a2	R	Code	9Type8
	PA	an 9	R		
	ille	an 35	R		
	x MARCHANDISES SENSIBLES	1	0		
	ode	n2	0	Code	9Type24
	uantité	n11,3	R		
	9x EMBALLAGES	r	R		
	ode	an3	R	Code	9Type21
	ombre d'emballages	n5	0		
	ombre de pièces	n5	0		
	larque (numéro) des emballages	an42	0		
99	9x CONTAINER		0		
Ν	uméro	an11	R		
99	9x DOCUMENTS / ATTESTATIONS PRÉSE	NTÉS	0		
	enre	an4	0	Code	9TypeAE
	larque (numéro)	an35	0		,,
	onnées supplémentaires	an26	0		
	9x REMARQUES PARTICULIERES	1 =======	ō	1	

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 24 sur 63

Level	Désignation	Format		R/C	GTNCTS Valeur du code concerné
	Code	an5	0	Code	9TypeAD
	Code exportation de l'UE	n1	R	Code	9TypeN128
	Exportation du pays	A2	0	Code	9Type8

4.6 CH806C; Acceptation des remarques de déchargement

Level	Désignation	Format		R/C	Erreur
1x HE	ADER		R		
1	1x PROCEDURE DE TRANSIT				
	Numéro de déclaration transitaire	An17	R	R1136	
	Numéro de déclaration douane	n10	R	R1138	
	Date et heure d'acceptation (YYYYMMDDHHMI)	Date (12)	R	R1139	
	Code de libération	n1	R	R1177	
1	x DECLARANT	<u>.</u>	R		
	Numéro transitaire	An17	R	R1137	

4.7 CH807C; Décision d'annullation

Lev	evel Désignation Forma		Format		R/C	Erreur
1x	HEA	DER		R		
	1x	PROCÉDURE DE TRANSIT		R		
		Numéro de déclaration transitaire	an17	R	R1101	
		Numéro de déclaration douane	an18	R	R1100	
		Décision d'annulation	n1	R	R1103	
		Annulation douane	n1	С	C1041	
		Motif d'annulation	an350	С	C1040	
		Date et heure de la décision d'annulation (YYYYMMDDHHMI)	n12	R		
	1x DÉCLARANT			R		
		Numéro du transitaire	an17	R	R1099	

5 CH808C; Annonce de statut

Lev	vel Désignation	Format		R/C	Erreur
1x l	HEADER	R			
	1x PROCÉDURE DE TRANSIT	R			
	Numéro de déclaration transitaire	an17	R	R1118	
	Numéro de déclaration douane	an18	R	R1203	
	Date d'acceptation et heure (AAAAMMJJHHM	l) n12	R		
	Code de statut international	an3	R	R1204	
	Libération	n1	R	R1205	
	Code de révision/CC	n1	R	R1206	
	1x DÉCLARANT		R		
	Numéro du transitaire	an17	R	R1119	
	1x BUREAU DE DEPART		R		
	Numéro du bureau	an8	R	R1207	
	1x BUREAU DE DESTINATION EFFECTIF		R		
	Numéro du bureau	an8	R	R1208	

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 25 sur 63

6 **Conditions**

Code	Description	on			Erreur
C0010	ALORS le	e de transport à la frontière n'est es données = 'R' s données = 'O'	pas 2, 5, 7		1370
C0011	l'"Identifica ALORS a	onalité du moyen de transport fr ateur pour circonstances particu ttribut = "R" tribut = "O"		ère" a été déclarée ou si	1368
C0015		de marchandises sensibles » = No de tarif" = R O	employé		1149
C0060	SI "code d'emballage" = BULK (UNECE rec 21: VQ, VG, VL, VY, VR, VS OU VO) ALORS "marque (numéro) des colis" = O ET "nombre de colis" = inutilisable ET "nombre de pièces" = inutilisable SINON SI "code d'emballage" = EN VRAC (UNECE rec 21: NE ou NF ou NG) ALORS "marque (numéro) des colis " = O ET " nombre de colis " = inutilisable ET " nombre de pièces" " = R SINON " marque (numéro) des colis" = R ET "nombre de colis " = R ET "nombre de pièces" = inutilisable				
C0186	ALORS I'a	e Security = 1 attribut est = O attribut ne peut pas être utilisé			1325 1348 1363 1380 1381
C0188	ET l'attribu au moins ALORS le du détail r SINON le	e Security = 1 ut "Remarques particulières.Cod 1 position e groupe Destinataire – Security ne peuvent pas être utilisés groupe Destinataire – Security o soit au niveau du détail	au niveau des donr	nées d'en-tête et au niveau	1343
C0191	ALORS le	e "Security" = 1 e groupe de données / l'attribut c groupe de données / l'attribut no		sé	1342 1347 1351
C531					
C587 SI le code "Security" = 1 et l'attribut "indicateur pour circonstances particulières" ≠ "B"					
Documer		f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par	•	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	26 sur 63

Code	Description	Erreur
	(avitaillement des bateaux et des avions) ALORS le groupe de données / l'attribut = "R" SINON le groupe de données / l'attribut ne peut pas être utilisé SINON SI le code "Security" n'est pas = 1 ALORS le groupe de données / l'attribut ne peut pas être utilisé	
C589	SI le code "Security" = 1 ET l'attribut "indicateur pour circonstances particulières" ≠ 'B' (avitaillement de bateaux et d'avions) ou "E" (AEO) ALORS l'attribut "lieu de déchargement" est = "R" SINON l'attribut "lieu de déchargement" est = "O" SINON SI le code "Security" n'est pas = 1 ALORS le groupe de données / l'attribut ne peut pas être utilisé	1369
C596	SI l'"indicateur pour circonstances particulières"= E (AEO) SI les deux premiers caractères de l'office de départ <u>n'est</u> pas un code d'un pays l'UE ALORS l'attribut est = 'R' SINON l'attribut ne peut pas être utilisé SINON SI le code "Security" n'est pas 1 ALORS l'attribut ne peut pas être utilisé	1349
C599	SI le code "Security" = 1 ET les deux premiers caractères de l'office de départ n'est pas un code d'un pays l'UE ALORS l'attribut est = "R" SINON l'attribut ne peut pas être utilisé SINON SI le code Security n'est pas = 1 ALORS l'attribut ne peut pas être utilisé	1350
C1001	SI "Statut T" = T2* ALORS = R SINON = inutilisable	1015
C1002	SI "Statut T " = T2* OU T2F ALORS = T2 OU T2F OU T2CIM OU T2TIR OU T2ATA OU T2L OU T2LF SINON = inutilisable	1015
C1003	SI "Statut T " = T2* ALORS seuls les Code de dédouanement 15,17 ou 21 sont valables SINON = inutilisable	1386
C1005	SI "Code de données supplémentaires" = DG0 OU DG1 ALORS = R SINON = inutilisable	1019
C1006	SI "Code "exportation de UE" = 0 ALORS = R SINON = inutilisable	1028

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 27 sur 63

Code	Description	Erreur
C1007	SI "Mode de transport à la frontière" = 20 OU 30 OU 40 OU 80 OU 90 ET "procédure de transit – conteneur" = 0 ALORS = R	1027 1029
	SI "Mode de transport à la frontière" = 20 OU 30 OU 40 OU 80 OU 90 ET "procédure de transit – conteneur" = 1 ALORS = O (peut être utilisé)	
	SINON inutilisable	
C1011	SI Code Ea = 1 ALORS Code de résultat du contrôle = A3 SINON Code de résultat du contrôle = A2	1045
C1012	SI "code de dédouanement" = 20 ALORS = 99999999 SINON = R (autres que 9999999)	1050
C1013	SI " code de dédouanement " = 20 ALORS = 2 SINON = R	1051
C1014	SI "Conteneur" = 1 ALORS = R SINON = inutilisable	1052
C1015	Contrôle si code de statut = valable: SI code de statut 11, 12, 13, 14, 16, 17 ou 20 ALORS = 0 ou 1 SI code de statut 18 ou 19 ALORS = 1 SINON = 0	1011
C1016	SI "masse brute totale" = somme des "masses brutes" d'une déclaration ALORS = juste; continuer SINON = erreur	1056
C1017	SI "numéro de tarif" = 99999999 ALORS = inutilisable SINON SI "clé" prévue dans le fichier du tarif (Recordart 8) pour numéro de tarif déclaré ALORS = R SINON = inutilisable	1058
C1018	SI "code de dédouanement" = 20 ALORS = inutilisable SINON SI "code de quantité 1" = 0 ALORS = inutilisable SINON SI "code de quantité 1" = 1 ALORS = R (unité: kg, décimales: 1) SINON SI "code de quantité 1" = 2 ALORS = R (unité: kg, décimales: 3)	1059

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 28 sur 63

Code	Description	Erreur
C1019	Contrôler uniquement si le numéro de marchandise (numéro de tarif) est valable: SI "code de dédouanement" = 20 ALORS = inutilisable SINON SI "code de quantité 2" = 0 ALORS = inutilisable SINON SI "code de quantité 2" = 01 ALORS = R (unité: nombre de pièces, décimales: 0) SINON SI "code de quantité 2' = 02 ALORS = R (unité: litres à 15 degré Celsius, décimales: 0) SINON SI'code de quantité 2' = 03 ALORS = R (unité: mètre carré ou mètre cube, décimales: 0) SINON SI "code de quantité 2" = 04 ALORS = R (unité: nombre de paires, décimales: 0) SINON SI "code de quantité 2" = 05 ALORS = R (unité: nombre d'animaux, décimales: 0) SINON SI "code de quantité 2" = 06 ALORS = R (unité: nombre de montres, décimales: 0) SINON SI "code de quantité 2" = 07 ALORS = R (unité: nombre de montres, décimales: 0) SINON SI "code de quantité 2" = 07 ALORS = R (unité: nombre de montres, décimales: 0) SINON SI "code de quantité 2" = 08 ALORS = R (unité: m, décimales: 0) SINON SI "code de quantité 2" = 08 ALORS = R (unité: m, décimales: 0) SINON SI "code de quantité 2' = 09 ALORS = R (unité: k, décimales: 1) Code de quantité du numéro de marchandise déclaré (numéro de tarif) de la base de données Recordart 8	1060
C1021	A exécuter après contrôle vertical (assujettissement au permis; R1064): SI "code de permis" = 1 ALORS = R SINON = inutilisable	1193
C1022	SI "mode de transport à la frontière" = 30 OU 90 ALORS = R SINON = O	1027 1029

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 29 sur 63

Code	Description	Erreur
C1023	SI "code de marchandise commerciale" = (2 Marchandise non commerciale)	1051
	ALORS = 20 OU 23 OU 24 OU 30 OU 31 OU 32 OU 33 OU 35 OU 41 OU 42 OU 51 OU 52 OU 53 OU 54 OU 66	
	SINON = 21 OU 22 OU 23 OU 25 OU 26 OU 27 OU 28 OU 29 OU 30 Ou 31 OU 32 OU 33 OU 35 OU 41 OU 42 OU 51 OU 52 OU 53 OU 54	
C1024	SI "numéro de transitaire" autorisé pour le NCTS ALORS = 0 OU 1 SINON = 0	1048
C1025	Contrôler uniquement si le numéro de marchandise (numéro de tarif) est valable:	1069
	SI "code de dédouanement" = 20 ALORS = pas de contrôle d'échelonnement de poids	
	SI "code d'échelonnement de poids" = 0 ALORS = pas de contrôle d'échelonnement de poids	
	SI "code d'échelonnement de poids" = 1 ALORS contrôle de l'échelonnement de poids: comparer la masse effective avec l'échelonnement de poids 1	
	SI masse effective > échelonnement de poids 1 ALORS terminer le contrôle de l'échelonnement de poids SINON contrôler le code de justification (coju) de la masse effective SI coju masse effective = 1 ALORS terminer le contrôle de l'échelonnement de poids SINON = erreur	
	SI "code d'échelonnement de poids " = 2 ET quantité supplémentaire non utilisée ALORS = pas de contrôle de l'échelonnement de poids	
	SI "code d'échelonnement de poids " = 2 ET " quantité supplémentaire " utilisée ALORS calculer la suite de l'échelonnement de poids (masse effective/ quantité supplémentaire) ET comparer la suite de l'échelonnement de poids avec l'échelonnement de poids 1	
	SI la suite de l'échelonnement de poids > l'échelonnement de poids 1 ALORS comparer la suite de l'échelonnement de poids avec l'échelonnement de poids 2	
	SI la suite de l'échelonnement de poids < l'échelonnement de poids 2 ALORS terminer le contrôle de l'échelonnement de poids	
	SINON contrôler le code de justification (coju) de la quantité supplémentaire SI coju quantité supplémentaire = 1 ALORS terminer le contrôle de l'échelonnement de poids SINON = erreur	
	SINON contrôler le code de justification (coju) de la quantité supplémentaire SI coju quantité supplémentaire = 1 ALORS = terminer le contrôle de l'échelonnement de poids SINON = erreur	
	Code d'échelonnement de poids du numéro de marchandise déclaré (numéro de tarif) de la base de données Recordart 8	

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 30 sur 63

Code	Description	Erreur
C1030	SI	1061
	(" code de contrôle de valeur " = 0	
	ET "valeur" < 2001)	
	ET " code de quantité 2" > 3 ET < 7)	
	ET " quantité supplémentaire " < 11))	
	OU	
	(" code de contrôle de valeur " = 0	
	ET "valeur" < 2001)	
	ET " code de quantité 2" > 6 ET < 9)	
	ET " quantité supplémentaire " < 100.5) OU	
	(" code de contrôle de valeur " = 0	
	ET "valeur" < 2001)	
	ET " code de quantité 2" < 4 OU > 8)	
	ET " code de quantité 1" = 1)	
	ET " masse effective " < 100.5)	
	OU	
	(" code de contrôle de valeur " = 0	
	ET "valeur" < 2001)	
	ET " code de quantité 2" < 4 OU > 8)	
	ET " code de quantité 1" = 2)	
	ET " masse effective " < 0.101)	
	OU	
	"code justification valeur " = 1	
	OU	
	" code de dédouanement " = 20	
	ALORS la valeur doit exister; pas de contrôle de valeur	
	SINON	
	("code de quantité 1" = 0	
	ET " quantité supplémentaire > 0") OU	
	("code de quantité 1" > 0	
	ET " code de quantité 2" = 4	
	ET " quantité supplémentaire > 0")	
	ALORS calcul de la valeur moyenne:	
	valeur divisée par la quantité supplémentaire. La valeur moyenne doit être >= "à	
	la valeur moyenne inférieure" ET <= "à la valeur moyenne supérieure"	
	SINON	
	SI	
	("code de quantité 2" anders als 4 ET "Eigenmasse > 0")	
	ALORS calcul de la valeur moyenne:	
	valeur divisée par la masse effective. La valeur moyenne doit être >= "à la valeur	
	moyenne inférieure " ET <= " à la valeur moyenne supérieure"	

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 31 sur 63

Code	Description	Erreur
C1031	Contrôler uniquement si le numéro de marchandise (numéro de tarif) et la clé sont valables:	1014
	SI "code de dédouanement" = 20 ALORS = 0 SINON	
	SI "code de permis" = 0 ou vide ALORS = 0 SINON	
	SI "code de permis" = 1 ET "code de tolérance" = 1 ALORS = 1 SINON	
	SI "code de permis" = 1 ET "code de tolérance" = 2 ET "masse effective" > 15 ALORS = 1 SINON	
	SI "code de permis" = 1 ET "code de tolérance" = 2 ET "masse effective" <= 15 ALORS = 0 SINON	
	SI "code de permis" = 2 ET "code de tolérance" = 1 ALORS = 1 OU 2 SINON	
	SI "code de permis" = 2 ET "code de tolérance" = 2 ET "masse effective" > 15 ALORS = 1 OU 2 SINON	
	SI "code de permis" = 2 ET "code de tolérance" = 2 ET "masse effective" <= 15 ALORS = 0	

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 32 sur 63

)	Description				Er			
2	Contrôle du code d'a tarif)	ssujettissement a	ux ALAD sur la ba	ase du code ALAD (fichier du	10			
	Le code ALAD est lié au numéro tarifaire du fichier du tarif. Le fichier du tarif (données de base Recordart 8) comporte au maximum 2 codes ALAD par numéro tarifaire (code ALAD 1 et code ALAD 2).							
	Codes ALAD possible	es (selon répertoir ôle ou d'attestation		「S):				
	 Contrôle oblight d'un numéro tari 	gatoire avant libéra faire sont soumise	ation de la marcha es au contrôle)	andise (toutes les marchandises narchandises d'un numéro				
	est soumise à un cor tarifaire possède un Codes d'assujettisse 0: sans contrôle	tarifaire ne sont pas soumises à un contrôle, le déclarant doit décider) Par le code d'assujettissement aux ALAD, le déclarant doit indiquer si une marchandise est soumise à un contrôle ou non. Une sélection est possible uniquement si un numéro tarifaire possède un code ALAD 2 mais pas de code ALAD 1. Codes d'assujettissement aux ALAD possibles (selon répertoire des codes NCTS): 0: sans contrôle 1: avec contrôle avant libération 2: sans contrôle						
	Contrôler uniquement si le numéro de marchandise (numéro de tarif) et clé sont valables: SI "code de dédouanement" = 20							
	ALORS « code d'ass SINON	sujettissement aux	ALAD = (0)					
	SI "code ALAD" = "N	IUL" ou « 0 » de d'assujettissem	ent aux ALAD 2»	= « 0 »				
	SII'un des deux "cod	e ALAD" = « 1 » d'assujettissemer	nt aux ALAD» doi	t être égal à « 1 »				
		eux "code ALAD" :	= « 2 »	« 1 » ou « 2 » est correct.				
	Combinaisons possil	oles:						
	Numéro de tarif Code ALAD 1 Code ALAD 2 Code d'assujettissement ALAD possible							
	XXXX.XXX1	0	NUL	0				
	XXXX.XXX2	XXXX.XXX2						
	XXXX.XXX3	1	2	1				
	XXXX XXXA	2	XXXX.XXX4 2 0 1 ou 2					

Clause générale CITES: Peuvent également être soumises à la réglementation relative à la conservation des espèces les marchandises des numéros du tarif pour lesquelles aucune référence à la CITES ne figure sur la page «Affichage des détails», dans la rubrique «Redevances supplémentaires» dans le TARES, mais qui sont assorties de parties d'espèces de flore protégées ou qui en contiennent (par ex. vêtements avec boutons en bois précieux protégés; produits contenant des sucs végétaux extraits d'espèces protégées).

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 33 sur 63

Code	Description	Erreur	
C1033	SI "code ALAD" = 1 ALORS = R SINON inutilisable	1213 1214	
C1040	SI "Annulation douane" = 1 ALORS = R SINON = O		
C1041	SIDemande d'annulation transmise par le transitaire ALORS = 0 SINON = 1		
C1054	SI le groupe de données "TRANSBORDEMENT" est utilisé ALORS au minimum un des 2 éléments "Identification nouveau moyen de transport" et "numéro" doit être utilisé		
C1055	SI "Identification nouveau moyen de transport" = utilisé ALORS = R SINON inutilisable	1123	
C1117	SI "Indicateur des résultats du contrôle" = NP ALORS doit commencer par "44#" SINON inutilisable	1172	
C1182	SI code de statut = 11,12,13,14,15,16,17,18,19,20 (procédure d'exportation à 1 phase) ALORS inutilisable SINON = R	1016	
C1184	SI "le genre de document de transit" = 10 (NCTS) ou 13 (T-CH) ALORS le no du document de transit doit être un MRN (à 18 positions, structure correct et chiffre de contrôle)	1195	
C1185	SI le groupe "EVENEMENTS PENDANT LE TRANSPORT" est utilisé, ALORS au minimum un des 2 groupes "INCIDENT" et "TRANBORDEMENT" doit être utilisé.	1163	
C1186	SI le champ quantité de nouveaux scellements est utilisé ALORS = R SINON inutilisable	1121 1200	
C1187	SI "Conforme" = "0" ET "genre de document de transit" n'est pas égale à "10" ou "13" ALORS = R SINON inutilisable		
C1188	SI "Scellements douaniers OK" = "0" (non) ALORS = R SINON inutilisable	1170	
C1199	SI Code Ea = 0 ALORS "Code de genre de dédouanement" = 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21. 22, 23 ou 24 SINON "Code de genre de dédouanement" = 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22 ou 24	1013	

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 34 sur 63

Descript	tion		Erre
SI		le numéro de tarif commence par 24	1055
	ALORS	le code de statut doit être 16, 17 ou 20	
ET	SI	le code de statut = 17 ou 20	
	ALORS	le code genre de document "T01" doit être entre 1000 – 8999	
ET	ALORS	Numéro de revers T01 doit être égal dans toutes les positions	
	SINON	erreur 1256	125
ET	SI	le code genre de document "T02" n'est pas vide	123
	ALORS	le code genre de document "T03" doivent être présents	
			400
	SINON	erreur 1384	138
OU	SI	le code genre de document "T02" est vide	
	ALORS	le code genre de document "T03" doit également être vide	
	SINON	erreur 1385	138
ET		Code genre de document "T04 " doit être présent	
	SINON	erreur 1250	125
ET		Code genre de document "T05 " doit être présent	
	SINON	erreur 1251	125
ET		Code genre de document " T06 " doit être présent	7
	SINON	erreur 1252	125
ET	Cirtort	Code genre de document " T07 " doit être présent	120
	SINON	erreur 1254	105
ET	SHIVOIN		125
 - '-	CINION	Code genre de document " T08 " doit être présent	-
 	SINON	erreur 1255	125
ET		Code genre de document " T09 " doit être présent	
	SINON	erreur 1309	130
ET	SI	le code de statut = 16, 17 ou 20	
	ALORS	Code genre de document " T09 "ne doit pas être mélangé	
		Exemple:	
		10 = Samnaun	
		20 = Livigno	
		00 = Sans	
		doit être identique dans toutes les positions par déclaration	
	SINON	erreur 1375	137
OU	SI	Le code de statut = 16	- 137
	ALORS	Code genre de document " T09 " doit être présent	_
	SINON	erreur 1305	130
ET	SI	le code de statut = 16	4
	ALORS	Code genre de document "T04 et T05 " peuvent être présents	
ET	SI	Code genre de document " T04 et T05 " est disponible	
	ALORS	vérifiez T04 T05	
	SINON	Aucun examen de l'autre code genre de document ayant	
		le code de statut 16	
ET	SI	Code de statut est autre que 16, 17 ou 20	
	 	et numéro du tarif ne commence pas par 24	
	ALORS	les indications (T) ne doivent pas être présentes	
	SINON		-
 		numéro du tarif ne commence pas par 24	-
ET	SI	Code Ea = 0	
	ALORS	Code de statut = 11,12,13,14,15	
	SINON	Code de statut = 11,12,13,14,15,18,19,21,22,23,24	
	Code "Genre Code "Genre	e de garantie" = 0, 1, 4, 6 ou 9 de garantie nationale" = 10	103
		e de garantie" = 0, 1, 2, 3, 4, 6 ou 9 de garantie nationale" = 10, 11 ou 12	

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 35 sur 63

Code	Description	Erreur
C1202	SI identique au bureau de départ du numéro de déclaration douane ALORS annulation possible	1219
C1204	SI Code "Genre de garantie" = 3, OU Code "Genre de garantie nationale" = 11 ou 12 ALORS le TIN du PO = 0 SI "le genre de garantie" = 6 ALORS le TIN du PO = R SINON SI "le numéro de la caution" = GRN ALORS le TIN du PO = R SINON (lors de l'utilisation d'anciennes garanties) le TIN du PO = 0	1228
C1205	SI Code "Genre de garantie" = 3 OU Code "Genre de garantie nationale" = 11 ou 12 ALORS "Autres garanties" = R SINON "Autres garanties" ne peut pas être utilisé	1230
C1206	SI Code "Genre de garantie" = 0, 1, 2, 4 ou , 9 OU Code "Genre de garantie nationale" = 10 ALORS "Numéro du titre de garantie" = R SINON "Numéro du titre de garantie" ne peut pas être utilisé	1236
C1207	SI Code "Genre de garantie" = 0, 1, 2, 4 ou 9 OU Code "Genre de garantie nationale" = 10 ALORS "Code d'accès" = R SINON "Code d'accès" ne peut pas être utilisé	1234
C1208	SI Code "Genre de garantie" = 4 ALORS "Montant du titre de garantie" = R SINON "Montant du titre de garantie" ne peut pas être utilisé	1239
C1209	SI "Montant du titre de garantie" existe ALORS "Devise" = R SINON "Devise" ne peut pas être utilisé	1240
C1210	SI "le numéro de la caution" n'est pas un GRN CH ET "le genre de garantie" est autre que 6 ALORS les données de l'adresse sont = R	1229
C1211	SI le TIN est suisse (il commence par CH) ALORS les données de l'adresse peuvent ne pas être envoyées SINON elles sont obligatoires	1244
C1212	SI Code "Genre de garantie" = 6 ALORS le groupe de données "CAUTION" ne doit pas être utilisé	1246
C1213	SI le genre du document de transit = 10 (NCTS) ou 13 (T-CH) et le code des données AAR = VH (présentes) ALORS tous les attributs et groupes d'attributs possédant cette condition sont obligatoires SINON inutilisable	
C1215	SI "Code d'annonce" = VAD (Annonce d'arrivée préalable avec livraison directe) ALORS le ou les nos de quittance d'importation = R SINON = O	1278
C1216	SI "genre du document de transit" = 10 (NCTS) ou 13 (T-CH) ALORS inutilisable SINON = R	1181 1282 1009 1266

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 36 sur 63

Code	Description	Erreur
C1217	SI le code de correction est plus grand que 0 ALORS les remarques sont = R SINON elles sont facultatives	1274
C1218	SI "Scellements douaniers déclarés" = 1 (oui) ALORS les données sont obligatoires SINON inutilisable	1289
C1219	SI " Scellements douaniers déclarés " = 1 (oui) ET " genre du document de transit " est au moins dans une position autre que 10 (NCTS) ou 13 (T-CH) ALORS le groupe de données est nécessaire SINON inutilisable	1291
C1220	SI "Conforme" = 0 (non) ET " genre du document de transit" = 10 (NCTS) ou 13 (T-CH) ALORS le groupe "RESULTAT DU CONTROLE" doit être présent pour chaque position de détail (DETAIL) transmise	1292
C1221	SI la quantité de scellements douaniers ≠ 0 OU NULL (vide) ALORS = R SINON inutilisable	1294
C1222	SI "Conforme" = 0 (non) ET " genre du document de transit" = 10 (NCTS) ou 13 (T-CH) ALORS le "Détail" = R (au minimum une position de détail) SINON inutilisable	1295 1296
C1223	SI l'Indicateur des résultats du contrôle = NE (new entry) ou DI (discrepancies) ALORS les données sont obligatoires SINON inutilisable	1008 1010
C1224	SI l'Indicateur des résultats du contrôle = NE (new entry) OU DI (discrepancies) ALORS le groupe de données est obligatoire SINON inutilisable	1299
C1225	SI "Code d'annonce" = VAA OU VAD (Annonce préalable) ALORS le champ "date et heure d'arrivée prévues" = R SINON inutilisable le format AAAAMMJJHHMM est à respecter	1264
C1226	SI le code de statut = 17 ou 20 ALORS "Code genre de document" T01 doit être présent SINON erreur ET " Code genre de document " T02 doit être présent SINON erreur	1247 1248
	ET " Code genre de document " T03 doit être présent SINON erreur	1249
	ET " Code genre de document " T04 doit être présent SINON erreur ET " Code de la comment " T05 de la Code dela code de la code de l	1250
	ET " Code genre de document " T05 doit être présent SINON erreur ET " Code genre de document " T06 doit être présent	1251
	SINON erreur ET " Code genre de document " T07 doit être présent	1252
	SINON erreur ET " Code genre de document " T08 doit être présent	1254
	SINON erreur ET " Code genre de document " T09 doit être présent SINON erreur	1255 1303
	SI le code de statut = 16	
	ALORS " Code genre de document " T04 doit être présent SINON erreur	1250
	ET " Code genre de document " T05 doit être présent nt: f Messages; conditions et règles Version: Du 19.06.2015	1251

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 37 sur 63

Code	Description	Erreur
	SINON erreur ET " Code genre de document " T09 doit être présent SINON erreur	1303
	SI le code de statut est autre que 16, 17 ou 20 ALORS les indications T ne doivent pas être présentes	1305
C1227	SI le code du statut T = 18 (prédéclaration définitive de la marchandise rajoutée) ou 19 (prédéclaration provisoire de la marchandise rajoutée) ALORS l'attribut est = « R » SINON l'attribut est = « O »	1359
C1228	SI le pays de destination est situé en dehors de la zone de sécurité ALORS le champ "Security" doit être = 1 SINON le champ ne peut pas être utilisé	1324
C1230	SI le code "Security" = 1 et l'attribut "indicateur pour circonstances particulières" n'est pas "A" (envois postaux et envois de colis express) ALORS l'attribut "numéro d'identification commerciale" est = "R" SINON l'attribut "numéro d'identification commerciale" est = "O" SINON SI le code "Security" n'est pas = 1 ALORS le champ ne peut pas être utilisé	1341
C1231	SI le Code NCTS = 1 ALORS le groupe de données / l'attribut doit être déclaré SINON l'attribut est = "O"	1361
C1232	SI le code de statut = 15 (déclaration d'exportation 11.49) ALORS = O SINON le code de monnaie = R	1383
C1233	SI le genre de garantie = 11 (T-CH, dépôt en espèces avec un cautionnement général) ALORS le champ "Numéro PCD" = R SINON le champ ne doit pas être utilisé	1388
C1234	SI le code "Security" = 1 SI le champ "Code T-CH-spez" = 1 SI le groupe de données / l'attribut "Expéditeur-security" est vide au niveau de l'en-tête ALORS le groupe de données / l'attribut "Expéditeur-security" doit être déclaré au niveau des détails SINON SI le groupe de données / l'attribut "Expéditeur-security" est déclaré au niveau de l'en-tête ALORS le groupe de données / l'attribut "Expéditeur-security" ne doit pas être utilisé au niveau des détails SINON SI le champ "Code T-CH-spez" ≠ 1 ALORS le groupe de données / l'attribut "Expéditeur-security" ne doit pas être utilisé au niveau des détails SINON SI le champ de code "Security" ≠ 1 ALORS le groupe de données / l'attribut "Expéditeur-security" ne doit pas être utilisé au niveau des détails	1342

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 38 sur 63

Code	Description	Erreur
C1235	SI le champ "Code T-CH-spez" = 1 ET le Code "Security" = 1 ALORS le groupe de données / l'attribut doit être déclaré SINON SI le Code "Security" = "null" (vide) ALORS le groupe de données / l'attribut ne peut pas être utilisé SI le champ "Code T-CH-spez" = 0 ET le champ "Code T-CH" = 1 ET le Code "Security" = 1 ALORS le groupe de données / l'attribut est O SINON SI le Code "Security" = "null" (vide) ALORS le groupe de données / l'attribut ne peut pas être utilisé SI le champ "Code T-CH-spez" = "null" (vide) ET le Code "Security" = 1 ALORS le groupe de données / l'attribut est O SINON SI le Code "Security" = "null" (vide) ALORS le groupe de données / l'attribut ne peut pas être utilisé	1350
C1236	SI le champ "Code T-CH" = 1 ALORS le champ "Code T-CH-spez" = R SINON le champ ne doit pas être utilisé	1412
C1237	SI le champ "Code T-CH-spez" = 1 ALORS le champ = O SINON le champ ne doit pas être utilisé	1399
C1238	SI le champ "Code T-CH-spez" = 1 ET le code "Security" = 1 ALORS le groupe de données / l'attribut doit être déclaré SINON le groupe de données / l'attribut ne peut pas être utilisé SINON SI le champ "Code T-CH-spez" ≠ 1 ALORS le groupe de données / l'attribut ne doit pas être utilisé	1351
C1239	SI le champ "Code T-CH-spez" = 1 ET le code "Security" = 1 ET "Mode de transport à la frontière" = 4 ALORS l'attribut = R et doit consister en un numéro de vol (IATA/ICAO) dont le format est: an8: - an3: les trois premiers caractères identifient la compagnie aérienne / l'opérateur (obligatoires) - n4: les caractères occupant les positions 4 à 7 correspondent au numéro du vol (obligatoires) - a1: le huitième caractère est optionel et ne doit pas être un chiffre SINON le champ "Numéro de référence du transport" ne doit pas être utilisé. ET SI le code "Security" ≠ 1 ALORS le champ "Numéro de référence du transport" ne doit pas être utilisé SINON SI le champ "Code T-CH-spez" ≠ 1 ALORS le champ "Numéro de référence du transport" ne doit pas être utilisé	1353
C1240	SI le champ "Code T-CH" = 1 ALORS le groupe de données "Bureau de passage" ne doit pas être utilisé SINON le groupe de données "Bureau de passage" = R	1408
C1241	SI le champ "Code T-CH-spez" = 1 ET le code "Security" = 1	1369

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 39 sur 63

Code	Description	Erreur
	ET l'attribut "Identificateur pour circonstances particulières" ≠ B (avitaillement des navires et des aéronefs) ou E (AEO) ALORS l'attribut "Lieu de déchargement" = R SINON l'attribut "Lieu de déchargement" = O SINON SI le code "Security" ≠ 1 ALORS le champ "Lieu de déchargement" ne doit pas être utilisé SINON SI le champ "Code T-CH-spez" ≠ 1 ALORS le champ "Lieu de déchargement" ne doit pas être utilisé	
C1242	SI le champ "Code T-CH-spez" = 1 ET le code "Security" = 1 ALORS le groupe de données / l'attribut = 0 SINON le groupe de données / l'attribut ne doit pas être utilisé SINON SI le champ "Code T-CH-spez" ≠ 1 ALORS le groupe de données / l'attribut ne doit pas être utilisé	1348 1363 1380
C1243	SI le champ "Code T-CH-spez" = 1 ET "Mode de transport" = 20, 30, 40, 80 ou 90 ET "Procédure de transit – conteneur" = 0 (zéro) ALORS le champ = R SINON le champ = O SINON SI "Mode de transportà la frontière" = 20, 30, 40, 80 ou 90 ET "Procédure de transit – conteneur" = 1 ALORS le champ = O SINON SI "Mode de transportà la frontière" ≠ 20, 30, 40, 80 ou 90 ALORS le champ ne doit pas être utilisé SINON SI le champ "Code T-CH-spez" ≠ 1 ALORS le champ ne doit pas être utilisé	1027 1029
C1244	SI "Code T-CH-spez" = 1 SI le groupe de données / l'attribut "Expéditeur" est vide au niveau des détails ALORS le groupe de données / l'attribut "Expéditeur" doit être déclaré au niveau de l'en-tête SINON SI le groupe de données / l'attribut "Expéditeur" est déclaré au niveau des détails ALORS le groupe de données / l'attribut "Expéditeur" ne doit pas être utilisé au niveau de l'en-tête SINON SI "Code T-CH-spez" ≠ 1 ALORS le groupe de données / l'attribut "Expéditeur" doit être annoncé au niveau de l'en-tête	1407
C1245	SI le champ "Code T-CH-spez" = 1 SI le groupe de données / l'attribut "Destinataire" est vide au niveau des détails ALORS le groupe de données / l'attribut "Destinataire" doit être déclaré au niveau de l'en-tête SINON SI le groupe de données / l'attribut "Destinataire" est déclaré au niveau des détails ALORS le groupe de données / l'attribut "Destinataire" ne doit pas être utilisé au niveau de l'en-tête SINON SI le ghamp "Code T CH groz" # 1	1361
	SI le champ "Code T-CH-spez" ≠ 1 SI le code NCTS = 1 ALORS le groupe de données / l'attribut "Destinataire" doit être déclaré	

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 40 sur 63

Code	Description	Erreur
	SINON le groupe de données / l'attribut "Destinataire" = "O"	
C1246	SI le champ "Code T-CH-spez" = 1 ALORS le groupe de données / l'attribut doit être déclaré SINON le groupe de données / l'attribut ne doit pas être utilisé	1397 1398 1400 1401 1030 1396 1406
C1247	SI le champ "Code T-CH-spez" = 1 ET Code "Genre de garantie nationale" = 11 ou 12 ALORS "TIN-PO" = 0 SINON SI Code "Genre de garantie nationale" = 10 ALORS "TIN-PO" = R SINON SI le champ "Code T-CH-spez" ≠ 1 ALORS le champ "TIN-PO" ne doit pas être utilisé	1228
C1248	SI Code "Genre de garantie nationale" = 10 (T-CH, cautionnement général) ALORS le champ "Numéro du titre de garantie" = R SINON le champ "Numéro du titre de garantie" ne doit pas être utilisé	1236
C1249	SI Code "Genre de garantie nationale" = 10 (T-CH, cautionnement général) ALORS "Code d'accès" = R SINON le champ "Code d'accès" ne doit pas être utilisé	1234
C1250	SI Code "Genre de garantie nationale" = 11 (T-CH, dépôt en espèces avec un cautionnement général) ou 12 (T-CH, dépôt en espèces) ALORS "Autres garanties" = R SINON le champ "Autres garanties" ne doit pas être utilisé	1230
C1251	SI le champ "Code T-CH-spez" = 1 ET le code "Security" = 1 ET l'attribut "Identificateur pour circonstances particulières" ≠ B (avitaillement des navires et des aéronefs) ALORS le groupe de données / l'attribut = R SINON le groupe de données / l'attribut ne doit pas être utilisé SINON SI le code "Security" ≠ 1 ALORS le groupe de données / l'attribut ne doit pas être utilisé SINON SI le champ "Code T-CH-spez" ≠ 1 ALORS le groupe de données / l'attribut ne doit pas être utilisé	1344
C1252	SI le champ "Code T-CH-spez" = 1 ALORS le groupe de données / l'attribut = O SINON le groupe de données / l'attribut ne doit pas être utilisé	1392 1403 1404 1413
C1253	SI le champ "Code T-CH-spez" = 1 ET "Mode de transport à la frontière" ≠ 2, 5 ou 7 ALORS le groupe de données / l'attribut doit être déclaré SINON le groupe de données / l'attribut = O SINON SI le champ "Code T-CH-spez" ≠ 1 ALORS le groupe de données / l'attribut ne doit pas être utilisé	1370
C1254	SI le champ "Code T-CH-spez" = 1 ET "Nationalité du moyen de transport franchissant la frontière" a été déclaré OU SI "Identificateur pour circonstances particulières" = D (mode de transport: rail)	1368

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 41 sur 63

Code	Description	Erreur
	ALORS le groupe de données / l'attribut doit être déclaré SINON le groupe de données / l'attribut = O SINON SI "Nationalité du moyen de transport franchissant la frontière" n'a pas été déclaré ALORS le groupe de données / l'attribut = O SINON SI le champ "Code T-CH-spez" ≠ 1 ALORS le groupe de données/ l'attribut ne doit pas être utilisé	
C1255	SI le champ "Code T-CH" = 1 ALORS le groupe de données / l'attribut = O SINON le groupe de données / l'attribut ne doit pas être utilisé	1395 1399
C1256	SI le code "TVA" = 1 ALORS le champ "Numéro TVA" = R SINON le champ "Numéro TVA" = O	1390
<u> </u>	Cette condition est nécessaire pour l'application GCD.	
C1257	 SI "Code T-CH-spez" = 1 SI le groupe de données / l'attribut "Expéditeur" est vide au niveau de l'en-tête ALORS le groupe de données / l'attribut "Expéditeur" doit être déclaré au niveau des détails SINON SI le groupe de données / l'attribut "Expéditeur" est déclaré au niveau de l'en-tête ALORS le groupe données / l'attribut "Expéditeur" ne doit pas être utilisé au niveau des détails SINON SI le champ "Code T-CH-spez" ≠ 1 ALORS le groupe de données / l'attribut "Expéditeur" ne doit pas être utilisé au niveau des détails 	1407
C1258	SI le champ "Code T-CH-spez" = 1 SI le groupe de données / l'attribut "Destinataire" est vide au niveau de l'en-tête ALORS le groupe de données / l'attribut "Destinataire" doit être déclaré au niveau des détails SINON SI le groupe de données / l'attribut "Destinataire" doit être déclaré au niveau de l'en- tête ALORS le groupe de données / l'attribut "Destinataire" ne doit pas être utilisé au niveau des détails SINON SI le champ "Code T-CH-spez" ≠ 1 ALORS le groupe de données / l'attribut "Destinataire" ne doit pas être utilisé au niveau des détails	1361
C1259	SI le code "Security" = 1 SI le champ "Code T-CH-spez" = 1 ET l'attribut "Mentions spéciales. Code d'indications supplémentaires" = 10600 pour 1 article au moins ALORS le groupe "Destinataire − Security" ne doit pas être utilisé au niveau de l'en-tête ou des détails SINON le groupe "Destinataire − Security" doit être utilisé au niveau de l'en-tête ou des détails SINON SI le champ "Code T-CH-spez" ≠ 1 ALORS le groupe de données / l'attribut "Destinataire - Security" ne doit pas être utilisé au niveau des détails SINON SI le champ de code "Security" ≠ 1	1343

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 42 sur 63

Code	Description	Erreur	
	ALORS le groupe de données "Destinataire – Security" ne doit pas être utilisé au niveau de l'en-tête ou des détails		
C1260	SI le champ "Code T-CH" = 1 SI le code "Genre de dédouanement" ≠ 11, 12, 13, 14, 19, 20, 22 ALORS le groupe de données / l'attribut "Valeur statistique" = R SINON le groupe de données / l'attribut "Valeur statistique" = O SINON SI le champ "Code T-CH" ≠ 1 ALORS le groupe de données / l'attribut "Valeur statistique" ne doit pas être utilisé		
C1261	SI le groupe de données "Valeur statistique" n'est pas vide ALORS le champ "Code de monnaie" = R SINON le champ "Code de monnaie" ne doit pas être utilisé	1383	
C1262	SI "Numéro de déclaration douane" = XXCHNT ET le montant des redevances après calcul ≠ 0 ALORS le champ "Montant des redevances" = R SINON le champ "Montant des redevances" ne doit pas être utilisé	1409	
C1263	SI le champ "Code T-CH spez" = 1 ALORS le champ "Code T-CH" = 'R' SINON le champ "Code T-CH" = 'O'	1411	
C1264	SI le champ "Code T-CH" dans l'annonce d'exportation IEA (CH801A) = "null" (vide) ET SI le "code de dédouanement" dans l'annonce d'exportation IEA (CH801A) = 15, 16, 17, 18, 21, 23 ALORS le champ "Code T-CH" ne peut pas être utilisé ET SI le "code de dédouanement" dans l'annonce d'exportation IEA (CH801A) = 11, 12, 13, 14, 19, 20, 22 ET SI le champ "Code T-CH spez" = 0 ALORS le champ "Code T-CH" = 'R' SINON le champ "Code T-CH" ne peut pas être utilisé SI le champ "Code T-CH" dans l'annonce d'exportation IEA (CH801A) = 1 SI le champ "Code T-CH spez" = 0 oder 1 ALORS le champ "Code T-CH" = 'R' SINON le champ "Code T-CH" ne peut pas être utilisé	1415	
C1266	SI le champ "Code pour annexe garantie de l'identité = 1 ALORS ce groupe de données doit être saisi dans au moins 1 position SINON = O	1419	
C1267	SI le champ "Code T-CH spez" = 1 Et le code "Security" = 1 ET l'attribut "Identificateur pour circonstances particulières" ≠ 'A' (Envois postaux et express) ALORS l'attribut "Numéro d'identification commerciale" = 'R' SINON l'attribut "Numéro d'identification commerciale" = O SINON SI le code "Security" ≠ 1 ALORS le champ ne doit pas être utilisé SINON SI le champ "Code T-CH-spez" ≠ 1 ALORS le groupe de données / l'attribut ne doit pas être utilisé	1341	
C1268	SI le type de permis = 11 ou 12 ALORS le groupe de données détail du permis = R SINON le groupe de données détail du permis ne peut pas être utilsé	1429	

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 43 sur 63

7 Règles

Code	Description	Erreur
R0015	Le groupe de données "DESTINATAIRE AGRÉÉ" peut être utilisé afin d'indiquer que des procédures simplifiées sont appliquées au bureau de destination.	
R0155	le groupe de données "marchandises sensibles" doit figurer lorsque des marchandises sensibles sont annoncées. Groupe 1 (toujours les marchandises sensibles) Codes SH à 6 chiffres publiés par la Convention sur le transit communautaire commun (sans les positions "ex"). Groupe 2 (marchandises sensibles conditionnelles ou non évidentes) Tous les codes SH selon circulaire. Ceux-ci contiennent aussi bien des marchandises sensibles que d'autres marchandises. La quantité sensible du groupe de données "MARCHANDISES SENSIBLES" doit être présente si des marchandises sensibles du groupe 1 sont annoncées.	1025 1212
R0156	la "quantité sensible" est toujours exigée lorsque des marchandises sensibles sont transportées (voir aussi R155). Le code des marchandises sensibles n'est pas toujours obligatoire lorsque la procédure de transit contient des marchandises sensibles. Le code "marchandises sensibles" n'est pas exigé lorsque la marchandise sensible est déjà clairement identifiée par le code HS6. Le code "marchandises sensibles" est à appliquer lorsque la marchandise sensible n'a pas été clairement identifiée par le code HS6. Le code de marchandise sensible ne doit pas figurer si un code SH du groupe 1 est présent. Une marchandise sensible est déclarée, mais n'appartenant pas à ces codes SH (groupe 1 ou 2). Une marchandise sensible est déclarée, mais n'appartenant pas au code SH du groupe 2.	1024 1025 1149 1149 1212
R0660	La date et l'heure ont le format YYYYMMDDHHMM YYYY = année MM = mois DD = jour HH = heure MM = minute	1372
R1001	"Code de langue au départ" = DE OU FR OU IT	1000
R1002	"BUREAU DE DEPART numéro de bureau" = bureau de départ CH relié au NCTS selon répertoire des codes.	1001
R1003	"Numéro de transitaire" valable selon données de base internes à l'AFD et autorisé pour le NCTS	1002 1148
R1004	L'AFD ne gère qu'une adresse par numéro de transitaire. Le cas échéant, les noms/adresses divergents sont à déclarer entièrement. Les valeurs non transmises sont complétées par le système de l'AFD avec les valeurs des données de base transitaire.	1148
R1005	"Numéro de déclarant" valable selon base de données déclarant interne à l'AFD	1003
R1006	"Numéro de déclarant" possible pour "numéro de transitaire" déclaré	1004
R1007	Le "type de message", le "numéro de déclaration transitaire" et le "code de correction" doivent être uniques par transitaire et par année.	1005
R1008	"Pré-annonce" selon répertoire des codes FLAG.	1006

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 44 sur 63

Code	Description	Erreur
R1009	"No de tarif" à 6 chiffres au minimum et 8 chiffres au maximum.	1150
R1010	"Numéro de marchandise" valable selon données de base Recordart 8 et SI "code de suppression" pour numéro de marchandise et clé déclarés = "1" ALORS "valable dès date" doit être plus grand que Sysdate	1007
R1011	"Statut T" selon répertoire des codes.	1008
R1012	"Code NCTS" selon répertoire des codes FLAG	1011
R1014	"Code de genre de dédouanement" selon répertoire des codes.	1013
R1015	"Code de dédouanement " selon répertoire des codes.	1049
R1016	"Code de genre de document" selon répertoire des codes.	1017
R1017	"Code "exportation de UE" selon répertoire des codes.FLAG	1019
R1018	"Pays" selon répertoire des codes.	1020 1028 1029 1031 1032 1034 1053 1328 1333 1338 1345 1352 1356
R1019	"Code d'emballage" selon répertoire des codes	1022
R1020	"Code de marchandises sensibles" selon répertoire des codes	1024
R1021	Pour les marchandises sensibles, le numéro de marchandise à 6 chiffres du SH est obligatoire conformément à l'accord du TC.	
R1022	"Mode de transport à la frontière" selon répertoire des codes	1026
R1023	"Conteneur" selon répertoire des codes FLAG. Les constructions interchangeables numérotées sont aussi considérées comme des conteneurs (ponts interchangeables)	1030
R1024	"Numéro du bureau de douane" selon répertoire des codes	1035 1036
R1025	"Genre de garantie" selon répertoire des codes	1037
R1029	"Parcours obligatoire" selon répertoire des codes FLAG. Les partenaires de la douane peuvent demander le respect du parcours déclaré (bureaux de douane de passage). Les bureaux de douane de passage effectifs sont dans tous les cas autorisés à autoriser les détournements.	1041
R1030	"Non valable pour UE" selon répertoire des codes FLAG	1042
R1031	Les données doivent être indiquées si la garantie n'est pas valable pour les parties contractantes hors UE. Les parties contractantes sont répertoriées dans l'accord TCC http://www.admin.ch/ch/f/rs/0_631_242_04/index.html	1043
R1032	"Code de résultat du contrôle" selon répertoire des codes, sauf A1, A2, A4, A5	1045
R1033	"Numéro d'enregistrement" ou "Numéro de quittance douanière" présent dans le système de l'AFD et libéré pour le traitement suivant	1047

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 45 sur 63

Code	Description				
R1034	"Numéro d'enregistrement" ou "Numéro de quittance douanière" pas encore biffé dans le transit	1048			
R1035	"Type de message" et "Numéro de déclaration transitaire" doivent être uniques par transitaire et par année	1005			
R1036	Le "numéro d'enregistrement" existe dans le système de l'AFD et est libéré pour traitement ultérieur	1191			
R1037	Toutes les déclarations du même envoi de groupage doivent avoir le même "numéro de groupage" (pas de contrôle système).				
R1038	"Code de statut" selon répertoire des codes	1055			
R1040	"Numéro de bureau" = bureau de douane départ CH selon répertoire des codes (Recordart 10)	1001			
R1041	"Code de marchandises commerciales" selon répertoire des codes	1057			
R1042	"Clé" prévue dans la base de données Recordart 8 pour le numéro de marchandise déclaré (numéro de tarif)				
R1043	"Code de permis" selon répertoire des codes et prévu pour le numéro de marchandise déclaré (numéro de tarif) de la base de données Recordart 8				
	Contrôle interne à la douane: Comparaison entre le mode de transport et le genre de transport : Mode de transport possible par le bureau de douane selon données de base pour ce numéro de bureau Tabelle corrélative:				
	Déclaration d'exportationGenre de trafic du bureau de douane20V30 oder 90R40AIR70 → pas de contrôleC				
	SI corrélation inégale ET code de justification ≠ 1 ALORS= erreur SINON = continuer				
R1046	"Code de justification" selon répertoire des codes	1068			
R1053	MRN existant dans le système national, dans le statut de traitement correct				
R1060	"Code de données supplémentaires" selon répertoire des codes.				
R1061	"Genre de document précédent" selon répertoire des codes.	1015			
R1062	"Code de genre ALAD" selon répertoire des codes et prévu dans la base de données Recordart 8 pour le numéro de marchandise déclaré (numéro de tarif)	1073			

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 46 sur 63

Code	Descrip	otion		Erreur	
R1063		e déclaration, seules	ration d'exportation (code de dédouanement): les combinaisons de code de dédouanement suivantes sont	1075	
	SI 20: ALORS	3 uniquement 20; pas	d'autre code de dédouanement admis		
	SI 21-2 ALORS		sons avec 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 ou 29 sont admises		
		31, 32, 33, 35, 51 ou 3 seules les combinai	52 sons avec 30, 31, 32, 33, 35, 51 ou 52 sont admises		
		12, 53 ou 54 3 seules les combinai	sons avec 41, 42, 53 ou 54 sont admises		
	SI 66: ALORS	3 uniquement 66; pas	d'autre code de dédouanement admis		
R1064	Contrôl	e vertical de la décla	ration d'exportation (assujettissement au permis):		
		ombre des lignes de d 3 additionner la mass	détail identiques* > 1 e effective de ces lignes de détail		
	ALORS		total des masses effectives > 15 sujettissement au permis de toutes les lignes de détail		
		ligne de détail = num	néro tarifaire, clé, code d'assujettissement au permis e d'assujettissement = 2)		
		Code de permis	Code d'assujettissement au permis		
		0	0		
		1	1		
		2	1 oder 2		
		le permis du numéro es Recordart 8	de marchandise déclaré (numéro de tarif) de la base de		
R1066		méro d'enregistremer aration d'exportation	t" doit avoir la même origine que le "numéro de transitaire" de	1078	
R1067	Si "Pays" = CH: no postal d'acheminement valable selon La Poste (voir http://www.post.ch/fr/pm-plz-verzeichnis.htm) 1 1 1 1				
R1096					
R1097	d'autori	isation de déchargem	ou "numéro quittance douanière" ou "MRN" ou "numéro nent" ou "numéro d'acceptation des remarques de du même "numéro de transitaire" que la demande	1074	

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 47 sur 63

Code	Description	Erreur
	d'annulation	
R1098	" Code de motif d'annulation " selon répertoire des codes (inactif)	1096
R1099	Reprise du "Numéro de transitaire" de la demande d'annulation	
R1100	Reprise du "Numéro de déclaration douane" de la demande d'annulation	
R1101	Reprise du "Numéro de déclaration transitaire" de l'annonce d'exportation, de la déclaration d'exportation ou de l'annonce de transit concernée	
R1103	"Décision d'annulation" selon répertoire des codes FLAG	
R1106	"Pays" selon répertoire des codes, sauf Etats membres de l'UE: AT, BE, BG, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HU, HR, IE, IT, LT, LU, LV, MT, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK	1028
R1107	Übernahme "Numéro transitaire" aus Anforderung AAR	
R1108	Le "numéro d'enregistrement" est attribué par le système de l'AFD.	
R1109	"Code de révision/CC" selon répertoire des codes FLAG	
R1110	"Numéro de certificat douanier" attribué par le système de l'AFD	
R1111	"Code de résultat de la sélection" selon répertoire des codes	
R1112	Dans le transit international, "MRN" est attribué par le système de l'AFD. Dans transit national, le numéro de déclaration douane T-CH est attribué par le système de l'AFD	
R1113	Reprise du "numéro de déclaration transitaire" de l'annonce d'exportation.	
R1114	Reprise du "numéro de transitaire" de l'annonce d'exportation.	
R1115	"Numéro d'erreur" à 4 chiffres selon répertoire des erreurs, avec numéro de position placé devant.	
R1116	Reprise du "numéro de déclaration transitaire" de la déclaration d'exportation	
R1117	Reprise du "numéro de transitaire" de la déclaration d'exportation	
R1118	Reprise du "Numéro de déclaration transitaire" de l'annonce de transit	
R1119	Reprise du "Numéro du transitaire" de l'annonce de transit	
R1121	La "date d'acceptation et heure" est attribuée par le système de l'AFD.	
R1123	" Code Ea " selon répertoire des codes FLAG	1215
R1125	Contrôle interne à la douane: Accéder à la tabelle des codes de pays (Recordart 7) à l'aide du numéro numérique du code de pays et contrôler le code de décodage SI code de décodage = 1 ALORS reporter la 2ème et 3ème position du code de pays numérique dans la tabelle IEF. Reporter le code de décodage. SINON = reporter la valeur "99" dans la tabelle IEF_Header. Reporter le code de décodage.	
R1127	"Code de langue destination" = DE ou FR ou IT	1000
R1129	le BD de destination effectif est un bureau de destination CH selon le répertoire et est connecté au NCTS	1035 1143
R1131	SI le groupe de données est utilisé ALORS le code incident a toujours la valeur 1 (oui)	1119
R1136	Prise en charge du "Numéro de déclaration transitaire" des remarques de déchargement	
R1137	Prise en charge du "Numéro transitaire" des remarques de déchargement	
R1138	"numéro des remarques de déchargement" est attribué par l'AFD	

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation
Distribué par :	Internet AFD		Page 48 sur 63

Code	Description	Erreur
R1139	Prise en charge de la "date et heure d'acceptation" des remarques de déchargement (chanmp de donnée interne)	
R1163	Code "Scellements douaniers OK" selon répertoire (FLAG) (si le transit est "ouvert", donc sans scellements: il faut déclarer 1)	1128
R1164	Code "Conforme" selon selon répertoire (FLAG) (0 = non conforme, 1 = conforme)	1129
R1167	SI "genre de document de transit" = 10, 13 ALORS le statut de l'AAR doit être correct (annoncé et encore sans remarques de déchargement)	1199 1113 1309
R1177	"Libération" selon répertoire des codes FLAG.	
R1186	"Art Transitpapier" gemäss Codeverzeichnis (9TypeN115)	1112
R1187	"Code de soumission au permis" selon répertoire des codes.	1014
R1188	 "Code de correction" selon répertoire des codes, continu le numéro du bureau doit être identique à celui de la version précédente comportant le même numéro de déclaration transitaire. la version précédente doit être libéré la déclaration de correction doit être possible 	1141 1166 1220 1139
R1189	La "Masse effective" doit être plus petite ou égale à la "Masse brute".	1151
R1190	Nombre de Records ne doit pas être plus grand que "Nombre SCELLEMENTS DOUANIERS"	1140
R1191	Délai de transit au moins SYSDATE + 1 jour	1161
R1192	Contrôle interne à la douane: SI code de dédouanement = 20 ALORS= interrompre le contrôle SINON = accéder à la tabelle "Tarifm_ausf" à l'aide du numéro de marchandise (numéro de tarif)et la clé SI aucun Record trouvé OU Record avec code de décharge = 1 trouvé dans la tabelle Tarif_ausf ALORS = interrompre le contrôle SINON contrôler "Tarifm_ausf" code de groupe de pays SI = 999 OU = 007 ET IEF_code de groupe de pays = 000 OU = 003 ET IEF_code de groupe de pays >= 300 OU = 003 ET IEF_code de groupe de pays >= 300 OU "Tarifm_ausf" code de groupe de pays = IEF_ code de groupe de pays ALORS reporter le code d'office d'annonce dans la tabelle IEF_offices d'annonce SINON = interrompre le contrôle	
R1193	Numéro de position continu, commençant par "1" et augmentant d'une unité par article, utilisé une fois par déclaration	1100 1101
R1194	Comme bureaux de douane de passage il faut déclarer le numéro des bureaux de douane étrangers d'entrée en transit (et pas les bureaux de sortie en transit). En cas de transit au départ d'un bureau de douane de l'intérieur, il faut déclarer le bureau de douane de sortie. Cela s'applique lorsque le code Geoinfo du bureau de départ selon répertoire des bureaux de douanes = "Q" Le même bureau de douane de transit doit être utilisé qu'une seule fois. ET SI l'Office de destination = TR (Turquie) La saisie d'un bureau de douane de passage TR	1054
R1195	est obligatoire "Nombre SCELLEMENTS DOUANIERS " est/sont utilisable si > 0	1168

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 49 sur 63

Code	Description	Erreur
R1196	SI le numéro du document de transit est un MRN, le statut de celui-ci doit être correct (pas annulé, pas encore annoncé ou terminé)	1280 1309
R1197	SI le genre du document de transit = 10 ALORS les données AAR n'ont pas été demandées par un autre transitaire; donc il n'y a pas encore eu de remise des données AAR (CH804C)	1132
R1198	Une seule "marque" par nouveau scellement douanier. Les "marques" saisies doivent être égales à la quantité de nouveaux scellements déclarée	1200
R1199	la quantité de nouveaux scellements doit être plus grande que 0	1205
R1202	Les emballages doivent correspondre à la quantité de tous les emballages annoncés dans tous les documents de transit	
R1203	Reprise du "MRN" de l'annonce de transit/des résultats de contrôle	
R1204	Selon répertoire des codes "Code de statut international"	
R1205	Selon répertoire des codes "Flag" (ici valeur fixe "1")	1416
R1206	Selon répertoire des codes "Flag" (ici valeur fixe "0")	
R1207	Reprise du "bureau de départ" de l'annonce de transit	
R1208	Reprise du "bureau de destination effectif" des résultats de contrôle	
R1209	La date doit être plus petite ou égale à la date actuelle (SYSDATE). Format: aaaammjj (20061005)	1169 1210
	"Indicateur des résultats du contrôle" selon répertoire MI = Missing (une position manque) NE = New entry (nouvelles marchandises constatées) DI = differences (différences dans une position) NP = Not presented (un élément déclaré n'est pas présent) SI l'indicateur = MI OU = NE ALORS pas d'autre type d'indicateur utilisable SI l'indicateur = DI ALORS l'indicateur NP peut également être utilisé SI l'indicateur = NP ALORS l'indicateur DI peut également être utilisé	
R1219	Le "numéro d'office" doit être identique au "numéro d'office" de l'annonce d'arrivée.	1211
R1220	"Code d'annonce" selon répertoire des codes Annonce d'arrivée préalable = VAA Annonce d'arrivée préalable avec livraison directe = VAD	1279 1271 1272
R1221	Si "Genre de garantie" = 4 ALORS le format du numéro du titre de garantie = an24 SINON le format du numéro du titre de garantie = an17 La 17ème position du numéro du titre de garantie est un chiffre de contrôle selon ISO 6346. Les 3ème et 4ème positions représentent le code de pays ISO Alpha.	1231
R1222	SI le code Da = 1 ALORS les positions 3 et 4 du numéro de la caution doivent être = CH SINON un autre code de pays est possible.	1232
R1223	Le "numéro du titre de garantie " (GRN) indiqué doit être valable	1235
R1224	Le code d'accès doit être valable	1234
R1225	Le "numéro du titre de garantie " (GRN) indiqué doit appartenir au PO	1237
R1226	SI des marchandises sensibles sont déclarées, la garantie doit être valable pour celles-ci	1238
R1227	La devise doit correspondre au répertoire des codes "Code des devises" et être EUR	1241

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 50 sur 63

Code	Description	Erreur
R1228	SI "Genre de garantie" = 4 ALORS le groupe de données peut être utilisé 7 fois SINON le groupe de données ne peut être utilisé qu'une fois	1242
R1229	SI plusieurs garanties sont utilisées, elles doivent toutes être du même pays	1243
R1230	Numéro Da-TIN valable. Le Da reçoit ce numéro par l'AFD	1253 1275
R1231	"BD de destination effectif" = BD de contrôle selon répertoire	1273
R1232	SI les "événements pendant le transport" sont connus avant l'envoi définitif de l'annonce d'arrivée, ils peuvent être déclarés ici. Si une annonce d'arrivée préalable a été envoyée sans événements et que ceux-ci se trouvent dans l'annonce définitive, cela n'est pas considéré comme une corrrection de l'annonce d'arrivée préalable.	
R1233	Si sur le DAT le champ "déjà saisi dans le NCTS" est marqué, il faut alors transmettre le code 1, sinon code = 0	1011
R1234	SI le code incident = 1 ALORS les données sur l'incident doivent être présentes	1267
R1236	Les numéros de position sont en continu et commence par 1. Si, lors d'une déclaration de correction, certaines positions ne sont plus présentes, cellesci ne seront pas transmises et la numérotation ne sera plus continue (il ne faut donc pas renuméroter les lignes).	1100 1101
R1237	Le transitaire ou le Da peut introduire ici sa propre série (nos d'annonce).	
R1238	Les déclarations de correction ne sont possibles que pour les annonces préalables (code d'annonce VAA ou VAD).	1142
R1239	L'annonce d'arrivée préalable n'est possible que s'il n'y a pas encore eu la saisie en CH du passage de la frontière et le MRN n'est pas encore annoncé	1271
R1240	SI un Da a plusieurs domiciles autorisés ALORS il peut indiquer ici où la marchandise a été déchargée. Le BD de contrôle et le Da décident ensemble sur la nécessité de cette indication	
R1241	SI le code d'annonce = VAD (annonce d'arrivée préalable avec livraison directe) ALORS le code genre du document de transit = 10 (NCTS)	1112
R1242	Valeur selon le répertoire des codes (FLAG) Le BD de contrôle et le Da décident ensemble sur la nécessité de cette indication. Si pas nécessaire: le champ peut rester vide	1281
R1243	Les données ne peuvent être demandées que par 1 seul transitaire.	1285
R1244	Prise en charge du numéro de déclaration transitaire du CH804A	
R1245	Le code de langue n'est utilisé que si d'autres caractères que ceux de UNOC sont présents dans les champs de texte.	
R1246	Si la procédure n'est pas respectée, l'annonce reste bloquée dans le système de la douane. La réponse doit ensuite être envoyée manuellement par le BD	1286
R1247	Le code indique si les données AAR sont présentes et envoyées VH = présentes et livrables NVH = non présentes BZ = déjà délivrées ANCTS = autres que NCTS et non livrables	
R1248	SI le genre du document de transit = 10 ET le code des données AAR = VH ALORS tous les champs possédant cette règle peuvent être utilisés SINON inutilisables	

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 51 sur 63

Code	Description	Erreur
R1249	Le code d'annonce du CH805A est renvoyé	
R1250	Prise en charge du CH805A	
R1251	Ce code est nécessaire si sur un des documents de transit mentionné dans l'annonce d'arrivée il y a des scellements douaniers.	1288
R1252	Code selon répertoire des codes (FLAG). Peut aussi rester vide.	1290
R1253	SI "Conforme" = 0 (non) ET "genre du document de transit" = 10 (NCTS) ou 13 (T-CH) ALORS il faut transmettre uniquement les positions erronées.	
	A l'intérieur d'une position il ne faut transmettre que les groupes de données où des différences ont été constatées lors du déchargement.	
	Les données originales de l'AAR reçues par le Da ne doivent pas être transmises. Seuls les éléments erronés avec le numéro de la position.	
	SI une ou plusieurs positions ne sont pas présentes ALORS il faut transmettre le no de la position manquante et le groupe RESULTATS DU CONTROLE avec l'indicateur des résultats du contrôle "MI" (missing).	
	SI il y a des marchandises supplémentaires ALORS il faut les transmettre avec des nouveaux nos de position en commencant par le dernier utilisé + 1 et le groupe RESULTATS DU CONTROLE avec l'indicateur des résultats du contrôle "NE" (new entry).	
	SI une différence est constatée dans une position (par ex. 1 carton manque) ALORS il faut transmettre la position avec les données originales corrigées (exemple: la valeur originale du champ "nombre de cartons" = 10; la valeur constatée = 6; il faut alors transmettre les valeurs originales de la position corrigée mais avec la valeur 6 dans le champ "nombre de cartons") ET le groupe RESULTATS DU CONTROLE avec l'indicateur des résultats de contrôle sur "DI" (differences)	
	SI un document manque dans le groupe de données "DOCUMENTS	
	PRESENTES/ATTESTATIONS" ALORS il faut transmettre le numéro de la position et l'indicateur des résultats du contrôle "NP" et le pointeur "44#X".	
	Le pointeur se rapporte au champ 44 du document unique. Le chiffre (X) après # dit quel document manque. Exemple: si le 2ème document manque, le résultat sera 44#2	
R1254	Le "Da-TIN" doit être identique à celui de l'annonce d'arrivée CH805A pour le document de transit concerné	1253
R1255	L'office de service doit être identique à celui de l'annonce d'arrivée CH805A pour le document de transit concerné	1211
R1256	La quantité effective des scellements présents doit être indiquée. Si des scellements avaient été déclarés, mais aucun sont présents, il faut indiquer 0	1293
R1257	SI l'indicateur des résultats du contrôle est MI (missing) ou DI (discrepancies) ALORS le no de la position doit correspondre à celui de l'AAR	1100 1174
	SI l'indicateur des résultats du contrôle est NE (new entry) ALORS il faut transmettre les nouvelles positions avec des nouveaux nos de position en commencant par le dernier utilisé + 1	

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD		F	Page 52 sur 63

Code	Description	Erreur	
R1258	seulement avec les codes de statut 16 ou 17 "no du document T09 enclaves douanières suisses " selon le répertoire des codes NCTS (Code N240)	1304	
	SINON traitement interne: " no du document T01 Revers" selon fichier pour les dédouanements du tabac " no du document T02 Permis" selon fichier pour les dédouanements du tabac " no du document T03 Année" selon fichier pour les dédouanements du tabac	1256 1257	
	" no du document T05 Produit sous-groupe " selon fichier pour les dédouanements du tabac " no du document T06 No courant" selon fichier pour les dédouanements du tabac " no du document T07 Taux" selon fichier pour les dédouanements du tabac	1258	
		1259 1260	
	" no du document T08 Unité de mesure spéciale" selon fichier pour les dédouanements du tabac	1261	
		1262 1263	
R1259	SI le bureau de douane de départ se trouve partie prenante de l'accord gVV ALORS le numéro est obligatoirement à 8 positions SINON il faut déclarer le code ISO-alpha du pays de départ	1308	
R1260	Pour les annonces préalables, l'heure d'arrivée prévue doit être plus grande que l'heure d'acceptation du système de la douane.	1310	
	SI le code d'annonce = VAA (annonce préalable) ALORS l'heure d'arrivée prévue doit être au minimum 60 minutes plus grande que l'heure d'acceptation du système de la douane.		
R1261	SI le code d'annonce = VAD (annonce préalable avec livraison directe) ALORS l'annonce préalable doit être effectuée avant l'entrée en Suisse.	1280	
R1262	"Indicateur pour circonstances particulières" selon répertoire des codes	1373	
R1263	L'indicateur pour circonstances particulières ne doit pas être "E" (cette règle sera remplacée par la R825 ci-dessous dès que le projet AEO sera terminé; La règle R825 ne doit pas encore être activée !).	1374	
R825	L'indicateur pour circonstances particulières avec la valeur "E" (AEO) ne peut être utilisé que sous les conditions suivantes :		
	Le bureau de départ se trouve dans la Communauté : "les PO" et tous les "expéditeurs - security" doivent avoir le statut AEO		
	Le bureau de départ ne se trouve pas dans la Communauté : "les PO" et tous les destinataires - security" doivent avoir le statut AEO		
R1264	L'attribut "Security" doit être identique à celui de tous les numéros des déclarations en douane déclarés (données de détails de l'annonce de transit IEC)		
R1265	"Mode de transport à la frontière" selon répertoire des codes		
R1266	"Frais de transport, code du mode de paiement" selon répertoire des codes		
R1267	L'attribut "Indicateur pour circonstances particulières" doit être identique à celui de tous	1366	
Docume	nt: f Messages; conditions et règles Version: Du 19.06.2015		

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 53 sur 63

Code	Description	Erreur
	les numéros des déclarations en douane déclarés (données de détails de l'annonce de transit IEC)	
R1268	Les 3 premiers caractères du champ "numéro de référence du transport" doivent correspondre au code de la compagnie aérienne selon répertoire des codes	1382
R1269	Genre de code de document 900 (document garantie de l'identité) ne doit pas être utilisé	1421
R1270	SI "Genre de garantie" = 10 ALORS le format du numéro du titre de garantie = an17 La 17º position du numéro du titre de garantie est un chiffre de contrôle selon la norme ISO 6346. Les 3º et 4º positions forment le code de pays ISO alpha. SINON le champ de données ne doit pas être utilisé	1231
R1271	SI "Genre de Garantie nationale" = 10 ALORS les 3e et 4e positions du numéro du titre de garantie doivent indiquer «CH»	1232
R1272	"Code-T-CH-spez" selon le répertoire des codes FLAG	1393
R1273	Lors de l'ouverture en Suisse, "Code T-CH-spez" doit être = '0'	1410
R1274	Le genre de garantie est : "Code de genre de garantie nationale" = 10, 11, 12 (selon la liste des code)	1414
R1275	SI le "code de genre de garantie nationale" = 10, alors les 5ème et 6ème lettres doivent être "NT" (Inactive – sera réalisé durant la fase 2 du projet InTV)	1231
R1276	Si le "Code T-CH spez" = 1, alors il s'agit d'une ouverture à la frontière, la longueur du champ = an16; sinon la longueur du champ = an18	1417
R1277	Si le "Code T-CH spez" = 1, alors le numéro de la déclaration transitaire provient de l'annonce d'exportation IEA (CH801A). Les chiffres de 1 à 16 sont repris. Les positions 17 et 18 sont complétées par "NT"	1422
R1278	Si le "Code T-CH" = 1 et le champ "code de genre de document" = 900, alors le champ "numéro de tarif" peut être saisi avec le numéro "9999-9999"	1418
R1279	Si le "Code pour annexes garantie de l'identité" = 1, alors le "code de genre de document" "900" doit être saisi dans au moins 1 position.	1420
R1280	SI le EA declaré est enregistré auprès d'un bureau de départ com EA ALORS Code EA = 1 est possible SINON Code EA = 1 n'est pas possible (Code EA = 0)	1391
R1281	Si le "Code T-CH" = 1 ALORS "Numéro du bureau de douane" = CH Bureau de destination selon répertoire des codes (Recordart 10)	1001
R1282	Si le "Code T-CH spez" = 1 (Ouverture à la frontière) ALORS "Code EA" = 0 (non EA) "Code de genre de dédouanement" = 23 (Ouverture à la frontière) SINON SI le "Code T-CH spez" = 0 (Ouverture standard – ouverture a l'intérieur) SI le "Code EA" = 0 (non EA) ALORS le "Code de genre de dédouanement" = 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 possible SI le "Code EA" = 1 (EA) possible ALORS le "Code de genre de dédouanement" = 10, 11, 12, 13,	1427
R1283	14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 possible SI chiffre 3 – 6 du MRN = "CHNT" ALORS le "genre du document de transit" = 13 SINON le "genre du document de transit" = 10	1428

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 54 sur 63

Code	Description	Erreur
R1284	SI le code d'assujettissement au permis = 1 ALORS le code genre de dédouanement ≠ 10, 11, SINON SI le code d'assujettissement au permis = 0 oder 2 ALORS aucune restriction	1430
R1285	SI le type de permis = 11 ou 12 ALORS le code de l'office émetteur des permis = 03 ou 04 SINON SI le type de permis = 1 ALORS le code de l'office émetteur des permis = 01, 02, 03, 04 05, 06, 07, 11, 17, 18, 20, ou 23 SINON SI le type de permis = 2 ALORS le code de l'office émetteur des permis = 01, 06, 18 ou 20 SINON SI le type de permis = 3 ALORS le code de l'office émetteur des permis = 8	1431
R1286	SI le code de l'office émetteur des permis = 11 ET le pays de destination est repris / inclus dans le groupe de pays e-CITES ALORS le type de permis = 11 SINON SI le code de l'office émetteur des permis = 11 ET le pays de destination n'est pas repris / inclus dans le groupe de pays e-CITES ALORS le type de permis = 1 Active seulement à partir de l'automne 2015	1432
R1287	Type de permis valable selon répertoire des codes	1433
R1288	Detail du permis clé (key) valable selon répertoire des codes	1434
R1289	Le même « detail du permis clé (key) » peut être utilisé une seule fois dans un bloc des details du permis	1435
R1290	SI clé 3 ALORS « Genre de marchandises selon la CITES » valable selon répertoire des codes	1436
R1291	SI clé 4 ALORS « Désignation scientifique selon la CITES » valable selon répertoire des codes	1437

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 55 sur 63

8 Exemples de messages EDIFACT

8.1 Annonce d'exportation, avec erreur

UNB+UNOC:3+Testspediteur+EZV+000912:1600+9V++CH801A+1+++0'UNH +030111262311+CUSDEC:D:96B:UN'BGM+:::T2+DeklNrSped02:0:1'LOC+ 14++BewWarenort'LOC+35+CH'LOC+36+DE'LOC+118+CH001251'FTX+ACB+ +++DE'FTX+ABO++0'RFF+ABE:DossierNrSped'NAD+CZ+++NameVers/Ausf +AdresseV/A+OrtVr/A++3000+CH'NAD+FW+Testsped++NameTestsped+Ad resseTestsped+OrtTestsped++3000+CH'NAD+DT+1'UNS+D'CST++850910 :169+0:147'FTX+AAA+++Staubsauger'MEA+WT+AAB+KGM:1000'MEA+WT+A AA+KGM:800'PAC+100++CT:006::100'PCI+28+ZeichenNummerPackstuec ke 1 - 100'DOC+190:::T2+ZeichenNrVorpapier::ZusAngabenVorpapier'DOC+ 916:::954+ZeichenNrUnterlage::ZusAngabenUnterlage'TAX+9+:110::01'TAX+9+:105::11'UNS+S'UNT+25+030111262311'UNZ+1+9V'

8.2 Refus technique annonce d'exportation

UNA:+.?'UNB+UNOC:3+EZV+Testspediteur+000915:1137+31A++CH801B+ +++1'UNH+CH091511374594+CUSRES:D:96B:UN:CH801B'BGM++DeklNrSped02'NAD+FW+Testspediteur'ERP+5:00001**1154**'UNT+5+CH091511374594'UNZ+1+31A'

Erreur 11154: erreur 1154 (Masse nette et nombre de pièces sont présents) sur la ligne de détail 1

8.3 Annonce d'exportation, sans erreur

UNB+UNOC:3+Testspediteur+EZV+000912:1600+9V++CH801A+1+++0'UNH +030111262311+CUSDEC:D:96B:UN'BGM+:::T2+DeklNrSped03:0:1'LOC+ 14++BewWarenort'LOC+35+CH'LOC+36+DE'LOC+118+CH001251'FTX+ACB+ +++DE'FTX+ABO++0'RFF+ABE:DossierNrSped'NAD+CZ+++NameV/A+Adres seV/A+OrtVersender/Ausfuehrer++3000+CH'NAD+FW+Testsped++NameT estsped+AdresseTestsped+OrtTestspedi++3000+CH'NAD+DT+1'UNS+D'CST++850910:169+0:147'FTX+AAA+++Staubsauger'MEA+WT+AAB+KGM:100'MEA+WT+AAA+KGM:800'PAC+100++CT:006'PCI+28+ZeichenNummerPackstuecke 1 -

100'DOC+190:::T2+ZeichenNrVorpapier::ZusAngabenVorpapier'DOC+916:::954+ZeichenNrUnterlage::ZusAngabenUnterlage'TAX+9+:110::01'TAX+9+:105::11'UNS+S'UNT+25+030111262311'UNZ+1+9V'

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 56 sur 63

8.4 Acceptation d'une annonce d'exportation, sans vérification, avec libération

UNA:+.?'UNB+UNOC:3+EZV+Testspediteur+000915:1211+31D++CH801C+ +++1'UNH+CH091512111168+CUSRES:D:96B:UN:CH801C'BGM++DeklNrSpe d03'DTM+148:200009151211'GIS+0:120 (Kommentar: ohne Revision)'GIS+1:63 (Kommentar: mit Freibe)'NAD+FW+Testspediteur'RFF+ABT:1000000219'UNT+8+CH09151 2111168'UNZ+1+31D'

8.5 Décision d'annulation pour une annonce d'exportation

UNA:+.?'UNB+UNOC:3+EZV+Testspediteur+000915:1211+31E++CH807C+ +++1'UNH+CH091512115617+CUSRES:D:96B:UN:CH807C'BGM++DeklNrSpe d03'DTM+148:20000915'FTX+ABY+++Annullationsgrund'GIS+1:70'GIS +1:117 (Kommentar: Annullation wurde durch Zoll veranlasst)'NAD+FW+Testspediteur'RFF+ABT:1000000219'UNT+9+CH0 91512115617'UNZ+1+31E

8.6 Annonce d'exportation, sans erreur

UNB+UNOC:3+Testspediteur+EZV+000912:1600+9V++CH801A+1+++0'UNH +030111262311+CUSDEC:D:96B:UN'BGM+:::T2+DeklNrSped03:0:1'LOC+14++BewWarenort'LOC+35+CH'LOC+36+DE'LOC+118+CH001251'FTX+ACB+++DE'FTX+ABO++0'RFF+ABE:DossierNrSped'NAD+CZ+++NameVers/Ausf+AdresseVers/Ausf+OrtVersender/Ausfuehrer++3000+CH'NAD+FW+SpedNr+1+Testsped+AdresseTestspedr+OrtTestsped++3000+CH' (ZV-Code)NAD+DT+1'UNS+D'CST++850910:169+0:147'FTX+AAA+++Staubsauger'MEA+WT+AAB+KGM:1000'MEA+WT+AAA+KGM:800'PAC+100++CT:006'PCI+28+ZeichenNummerPackstuecke 1 - 100'DOC+190:::T2+ZeichenNrVorpapier::ZusAngabenVorpapier'DOC+916:::954+ZeichenNrUnterlage::ZusAngabenUnterlage'TAX+9+:110::01'TAX+9+:105::11'UNS+S'UNT+25+030111262311'UNZ+1+9V'

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 57 sur 63

8.7 Déclaration d'exportation, avec erreur

Dans cet exemple, le segment permettant de déclarer les données de permis n'est valable que jusqu'au 30 juin 2015.

Dès le 1^{er} juillet 2015, pour les marchandises soumises à permis, les segments représentés dans l'exemple du chiffre 8.10 doivent être utilisés.

```
UNB+UNOC:3+Testspediteur+EZV+001127:1713+tu0101022++CH802A'UN
H+tu0233+CUSDEC:D:96B:UN'BGM++200207170005:1002:1+11'LOC+14++
GS'LOC+36+DE'LOC+118+CH001251'GIS+1:109'MEA+WT+AAD+KGM:1000'F
TX+AAQ++CMBU1001001'FTX+ACB++++DE'FTX+ABO++0'RFF+AHP:9999999'
RFF+ABE:Dossier1'TDT+11++30:0'TDT+12++++++:::BL
123456:CH'NAD+CZ+++JollyJuming+Daltstr.
23+Bern++3000+CH'NAD+FW+Testspediteur++Spediteurname+Welttstr
.23+Bern++3000+CH'NAD+DT+1'UNS+D'CST+1+85365051:169+1:147+1:1
17+410:54+1:118'FTX+AAA+++Andere elektrische oder
elektronische Schalter im St\xfcckgew. von mehr a:ls 3
Kilogramm'MEA+WT+AAB+KGM:1000'MEA+WT+AAA+KGM:750:::0'PAC+75++
CT:6'PCI+28+Zeichen (Nummer) Packstuecke
12345:ABCDEFG'MOA+123:10000:::1'DOC+810+1004000::Ver1+XX'DTM+
36:20020528:102'DOC+840+068`DOC+916:::271+Zeichen und
Nummer::Zusaetzliche Angaben'TOD+2'FTX+ACB+++besondere
Vermerke'TAX+9+:110::21'GIR+3+50.245+1'UNS+S'UNT+34+tu0233'UN
Z+1+tu0101022'
```

8.8 Refus technique d'une déclaration d'exportation

UNH+CH072311130655+CUSRES:D:96B:UN:CH802B'BGM++200207170005'N AD+FW+Testspediteur'ERP+5:000011064'UNT+5+CH072311130655'

Erreur 11064: position 1 : code d'office émetteur du permis non valable

8.9 Déclaration d'exportation, sans erreur

UNB+UNOC: 3+Testspediteur+EZV+001127:1713+tu0101022++CH802A'UN H+tu0233+CUSDEC:D:96B:UN'BGM++200207170005:1002:1+11'LOC+14++ Bern GS'LOC+36+DE'LOC+118+CH001251'GIS+1:109'MEA+WT+AAD+KGM:1000'F TX+AAQ++CMBU1001001'FTX+ACB++++DE'FTX+ABO++0'RFF+AHP:9999999' RFF+ABE:Dossier1'TDT+11++30:0'TDT+12++++++:::BL 123456:CH'NAD+CZ+++JollyJuming+Daltstr. 23+Bern++3000+CH'NAD+FW+Testspediteur+1+Spediteurname+Welttst r. 23+Bern++3000+CH' (ZV-Code) NAD+DT+1'UNS+D'CST+1+85365051:169+1:147+1:117+410:54+1:1 18'FTX+AAA+++Andere elektrische oder elektronische Schalter im Stückgew. von mehr a:ls 3 Kilogramm'MEA+WT+AAB+KGM:1000'MEA+WT+AAA+KGM:750:::0'PAC+75++ CT:6'PCI+28+Zeichen (Nummer) Packstuecke 12345:ABCDEFG'MOA+123:10000:::1'DOC+810+1004000::Ver1+03'DTM+ 36:20020528:102'DOC+840+068`DOC+916:::271+Zeichen und Nummer::Zusaetzliche Angaben'TOD+2'FTX+ACB+++besondere Vermerke'TAX+9+:110::21'GIR+3+50.245+1'UNS+S'UNT+34+tu0233'UN Z+1+tu0101022'

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 58 sur 63

8.10 Déclaration d'exportation, sans erreur, avec nouveaux segments pour les permis

```
UNA:+.?
'UNB+UNOC: 3+8026+EZV+141103:0937+00000000080959++CH802A'UNH+0
2A00000327315+CUSDEC:D:96B:UN'BGM++CH802A00000327315:0:0+21'L
OC + 14 + + ZV
EIGENDOMIZIL'LOC+36+CA'LOC+118+CH002771'GIS+0:109'GIS+1:187'F
II+XX++::::::014-3433
4112/815'MEA+WT+AAD+KGM:9.200:::0'FTX+ACB++++DE'FTX+ABO++0'RF
F+ABE: 014-3433
4112/815'RFF+ACW:1029179154'TDT+1++40:0'TDT+11++4'TDT+12'NAD+
CZ+++Akris Preto a Porter AG+Kalabinth
21+Speicher++9042+CH'NAD+FW+8026+1'NAD+DT+054'NAD+GL+++Akris
Preto a Porter AG+Kalabinth
21+Speicher++9042+CH'NAD+UC+++Nordstrom Canada+110a Iron
Street+Etobicoke++ONM9W5L9+CA'NAD+CN+++Nordstrom Canada+110a
Tron
Street+Etobicoke++ONM9W5L9+CA'MOA+11::1'UNS+D'CST+1+61101100:
169+0:147+1:117+000:54+0:118'FTX+AAA+++Damen
pullover'MEA+WT+AAB+KGM:4.200:::0'MEA+WT+AAA+KGM:2.800:::0'ME
A+WT+ACB+KGM:18.0:::0'PAC+1++PK:6'PCI+28+OHNE'MOA+123:2816:::
0'DOC+916:::741+014-3433
4112/815::270.30.0006/30'TOD+2'FTX+ACB++ZZZ+Panalpina AG /
270.30.0006/48-
304815'TAX+9+:110::21'CST+2+61103000:169+1:147+1:117+000:54+0
:118'FTX+AAA+++PULLOVER AUS SYNTH. OD. KUNSTL.
FASERN'MEA+WT+AAB+KGM:5.000:::0'MEA+WT+AAA+KGM:3.300:::0'MEA+
WT+ACB+KGM:14.0:::0'PAC+0++PK:6'PCI+28+OHNE'PAC++11:11+201406
06:810::BewilNr'PCI+810+Bewilliqungstext muss 70 Zeichen
aross
sein'PCI+10+1:text'PCI+10+2:text2'PCI+10+3:text3'PCI+10+4:tex
t4 darf bis 50 Zeichen gross sein
korrekt'MOA+123:2230:::0'DOC+916:::741+014-3433
4112/815::270.30.0006/30'TOD+2'FTX+ACB++ZZZ+Panalpina AG /
270.30.0006/48-
304815'TAX+9+:110::21'UNS+S'UNT+56+02A00000327315'UNZ+1+00000
000080959'
```

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 59 sur 63

8.11 Déclaration d'exportation, sans erreur

UNB+UNOC: 3+Testspediteur+EZV+001127:1713+tu0101022++CH802A'UN H+tu0233+CUSDEC:D:96B:UN'BGM++200207170005:1002:1+11'LOC+14++ Bern GS'LOC+36+DE'LOC+118+CH001251'GIS+1:109'MEA+WT+AAD+KGM:1000'F TX+AAO++CMBU1001001'FTX+ACB++++DE'FTX+ABO++0'RFF+AHP:9999999' RFF+ABE:Dossier1'TDT+11++30:0'TDT+12++++++:::BL 123456:CH'NAD+CZ+++JollyJuming+Daltstr. 23+Bern++3000+CH'NAD+FW+Testspediteur++Spediteurname+Welttstr 23+Bern++3000+CH'NAD+DT+1'UNS+D'CST+1+85365051:169+1:147+1:11 7+410:54+1:118'FTX+AAA+++Andere elektrische oder elektronische Schalter im Stückgew. von mehr a:1s 3 Kilogramm'MEA+WT+AAB+KGM:1000'MEA+WT+AAA+KGM:750:::0'PAC+75++ CT:6'PCI+28+Zeichen (Nummer) Packstuecke 12345:ABCDEFG'MOA+123:10000:::1'DOC+810+1004000::Ver1+09'DTM+ 36:20020528:102'DOC+840+068`DOC+916:::271+Zeichen und Nummer::Zusaetzliche Angaben'TOD+2'FTX+ACB+++besondere Vermerke'TAX+9+:110::21'GIR+3+50.245+1'UNS+S'UNT+34+tu0233'UN Z+1+tu0101022'

8.12 Acceptation d'une déclaration d'exportation, avec vérification, sans libération

UNH+CH0723091605+CUSRES:D:96B:UN:CH802C'BGM++200207170005'DTM+148:200207230915'GIS+1:148'GIS+1:120'GIS+0:63'NAD+FW+Testspediteur'RFF+ABT:1500000029'UNT+9+CH0723091605'

8.13 Acceptation d'une déclaration d'exportation, sans vérification, avec libération

UNH+CH0723091605+CUSRES:D:96B:UN:CH802C'BGM++200207170005'DTM+148:200207230915'GIS+1:148'GIS+0:120'GIS+1:63'NAD+FW+Testspediteur'RFF+ABT:1500000029'UNT+9+CH0723091605'

8.14 Annonce de statut

UNB+UNOC: 3+EZV+Testspediteur+020527:0840+EWC++CH808C++++1'UNH +052708402666+CUSDEC: D: 96B:UN'BGM++02CH00000000106442+A05'LOC +22+ES000841'LOC+118+CH001251'DTM+182:20020527836'GIS+0:120'G IS+1:63'RFF+AAS: Deklnrsped999'NAD+FW+Testspediteur'UNS+D'UNS+S'UNT+12+052708402666'UNZ+1+EWC'

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 60 sur 63

8.15 Demande d'annulation, avec erreur

UNB+UNOC:3+Testspediteur+EZV+000912:1600+9V++CH807A+1+++1'UNH +030111262311+CUSDEC:D:96B:UN'BGM++DeklNrSped21'LOC+118+CH000 000'FTX+ACB++++DE'FTX+ACD+++Annullationsgrund'RFF+ABT:00CH000 00000042462'NAD+FW+Testspediteur'NAD+DT+1'UNS+D'UNS+S'UNT+11+030111262311'UNZ+1+9V'

8.16 Refus technique de la demande d'annulation

UNA:+.?'UNB+UNOC:3+EZV+Testspediteur+000912:1605+31A++CH807B+ +++1'UNH+CH091511374594+CUSRES:D:96B:UN:CH801B'BGM++DeklNrSpe d21'NAD+FW+Testspediteur'ERP+5:000001001'UNT+5+CH091511374594 'UNZ+1+31A'

Erreur 1001: no de l'office douanier non valable

8.17 Demande d'annulation, sans erreur

UNB+UNOC:3+Testspediteur+EZV+000912:1600+9V++CH807A+1+++1'UNH +030111262311+CUSDEC:D:96B:UN'BGM++DeklNrSped23'LOC+118+CH001 251'FTX+ACB++++DE'FTX+ACD+++Annullationsgrund'RFF+ABT:1000000 219'NAD+FW+Testspediteur'NAD+DT+1'UNS+D'UNS+S'UNT+11+03011126 2311'UNZ+1+9V'

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 61 sur 63

9 Exemples de messages EDIFACT dans le domaine du régime du transit national

9.1 Annonce d'exportation / Annonce de départ T-CH, T-CH-spez = 1 (ouverture a la frontière), avec données de Security, avec erreur

UNB+UNOC:3+Testspediteur+EZV+001127:1713+tu0101022++CH801A'UNH+tu0233+CUSDEC: D:96B:UN'BGM+:::T1+21000:0:1'LOC+14++Bern GS'LOC+35+CH'LOC+36+DE'LOC+45+CH001251'LOC+118+CH001801'LOC+9+Basel'LOC+58+

:::Dortmund'DTM+268:20001204'GIS+1:187'GIS+1:110'GIS+1:111'GIS+1:109'FII+XX++::::::HKN1 022'EQD+CH+:::DE'FTX+ACB++++DE'FTX+ABO++0'FTX+ADO++A2'FTX+ACR+++T001'FTX+P AI+F'RFF+ABE:Dossier1'RFF+AMJ:C'RFF+ABL:10'PAC+1+++1234:14CHNT5687NG55550'PCI+19'TDT+1++30'TDT+11++3+++++:::BE 125467:CH'TDT+12++++++:::BE

125467:CH'DOC+190:::TA2002'NAD+CZ+CH345678901234++Tester+Teststr.

23+Bern++3000+CH'NAD+FW+3+0+Testspediteur+Monbijou

40+Bern++3000+CH'NAD+DT+1'NAD+GL+CH14881++Testfirma+Teststr.

23+Bern++3000+CH'NAD+UC+DE345678901234++Ylloj+Taldstr.

23+Nerb++3000+DE'NAD+CN+++Jollyr+Daltstr.

23+Bern++3000+CH'NAD+GA+TCS007++Trap+Trapstr.

23+Bern++3000+CH'NAD+AF+CH1++Jolly:TIR260860+Daltstr.

23+Bern++3000+CH'**MOA+11::**'UNS+D'CST++01011000:169+0:147'FTX+AAA+++Bezeichnung

der Ware – description de la marchandise – descrizione del:la

merca'MEA+WT+AAB+KGM:120'MEA+WT+AAA+KGM:100'PAC+1++PK:60::'PCI+28+Zeichen (Nummer) Packstuecke

12345:ABCDEFG'MOA+124:10000'TOD+2+'FTX+ACB+'TAX+9+:110::21'TAX+9+:105::23'UNS+S' UNT+54+tu0233'UNZ+1+tu0101022'

9.2 Refus technique Annonce d'exportation / Annonce de départ T-CH

(Code monnaie manque dans l'IEA)

UNA:+.?

'UNB+UNOC:3+EZV+1+140711:1411+ICR00000204502++CH801B++++1'UNH+CH00000030946 7+CUSRES:D:96B:UN:CH801B'BGM++21000'NAD+FW+1'ERP+5:000001383'UNT+7+CH000000 309467'UNZ+1+ICR00000204502'

Erreur 1383: Code monnaie manque dans le segment 30 MOA+11 (MOA+11::')

9.3 Annonce d'exportation / Annonce de départ T-CH, T-CH-spez = 1 (ouverture a la frontière), avec données de Security, sans erreur

UNB+UNOC:3+Testspediteur+EZV+001127:1713+tu0101022++CH801A'UNH+tu0233+CUSDEC: D:96B:UN'BGM+:::T1+20999:0:1'LOC+14++Bern

GS'LOC+35+CH'LOC+36+DE'LOC+45+CH001251'LOC+118+CH001801'LOC+9+Basel'LOC+58+
:::Dortmund'DTM+268:20001204'GIS+1:187'GIS+1:110'GIS+1:111'GIS+1:109'FII+XX++:::::HKN1
022'EQD+CH+:::DE'FTX+ACB++++DE'FTX+ABO++0'FTX+ADO++A2'FTX+ACR+++T001'FTX+P

AI+F'RFF+ABE:Dossier1'RFF+AMJ:C'RFF+ABL:10'PAC+1+++1234:14CHNT5687NG55550'PCI+

19'TDT+1++30'TDT+11++3+++++:::BE 125467:CH'TDT+12++++++:::BE

125467:CH'DOC+190:::TA2002'NAD+CZ+CH345678901234++Tester+Teststr.

23+Bern++3000+CH'NAD+FW+3+0+Testspediteur+Monbijou

40+Bern++3000+CH'NAD+DT+1'NAD+GL+CH14881++Testfirma+Teststr.

23+Bern++3000+CH'NAD+UC+DE345678901234++Ylloi+Taldstr.

23+Nerb++3000+DE'NAD+CN+++Jollyr+Daltstr.

23+Bern++3000+CH'NAD+GA+TCS007++Trap+Trapstr.

23+Bern++3000+CH'NAD+AF+CH1++Jolly:TIR260860+Daltstr.

23+Bern++3000+CH'MOA+11::1'UNS+D'CST++01011000:169+0:147'FTX+AAA+++Bezeichnung

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 62 sur 63

der Ware – description de la marchandise – descrizione del:la merca'MEA+WT+AAB+KGM:120'MEA+WT+AAA+KGM:100'PAC+1++PK:60::'PCI+28+Zeichen (Nummer) Packstuecke 12345:ABCDEFG'MOA+124:10000'TOD+2+'FTX+ACB+'TAX+9+:110::21'TAX+9+:105::23'UNS+S' UNT+54+tu0233'UNZ+1+tu0101022'

9.4 Acceptation Annonce d'exportation / Annonce de départ T-CH sans vérification, avec libération

UNA:+.?

'UNB+UNOC:3+EZV+Testspediteur+000915:1211+31D++CH801C++++1'UNH+CH091512111168 +CUSRES:D:96B:UN:CH801C'BGM++DeklNrSped03'DTM+148:200009151211'GIS+0:120 (Kommentar: ohne Revision)'GIS+1:63 (Kommentar: mit Freibe)'NAD+FW+3'RFF+ABT:1000167878'UNT+8+CH000000309432'UNZ+1+ICR00000204465'

9.5 Acceptation Annonce de Transit, ouverture a la frontère (T-CH-spez = 1)

UNA:+.?

'UNB+UNOC:3+EZV+3+140710:1611+ICR00000204467++CH803C++++1'UNH+CH0000030943 4+CUSRES:D:96B:UN:CH803C'BGM++20999NT'DTM+148:201407101611'GIS+:FN::1200'NAD+FW+3'RFF+ABT:14CHNT000001953280'UNT+7+CH000000309434'UNZ+1+ICR00000204467'

9.6 Annonce d'exportation / Annonce de départ T-CH, T-CH-spez = 0 (ouverture standard / à l'inérieur), avec données de Security, sans erreur

UNB+UNOC:3+1+EZV+140710:1515+tu0101023++CH801A'UNH+tu0233+CUSDEC:D:96B:UN'B GM+:::T1+100.100.5101677:0:1'LOC+14'LOC+35+CH'LOC+36+US'LOC+118+CH002171'GIS+1:1 87'GIS+1:110'GIS+0:111'FII+XX'FTX+ACB++++DE'FTX+ABO++0'RFF+ABE:Dossier1'RFF+AMJ: A'NAD+CZ+CH345678901234++Tester+Teststr.

23+Bern++3000+CH'NAD+FW+3+0+Testspediteur+Monbijou

40+Bern++3000+CH'NAD+DT+1'NAD+GL+CH14881++Testfirma+Teststr.

23+Bern++3000+CH'NAD+UC+DE345678901234++Testuser DE+Teststr. 23+Berlin++3000+DE' NAD+CN+DE345678901234++Testuser DE+Teststr. 23+Berlin++3000+DE'

MOA+11::1'UNS+D'CST++49111090:169+0:147'FTX+AAA+++Drucksachen:'MEA+WT+AAB+KG M:12'MEA+WT+AAA+KGM:10'PAC+1++PK:6::'PCI+28+pk:'MOA+124:10'TOD+2+'FTX+ACB+'TAX +9+:110::21'TAX+9+:105::11'UNS+S'UNT+35+5101677'UNZ+1+tu0101023'

Document:	f Messages; conditions et règles	Version:	Du 19.06.2015	
établi par :	Section Organisation	Mis à jour par :	Section Organisation	
Distribué par :	Internet AFD			Page 63 sur 63